

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20180406-lmc100000017222-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 16/04/2018

Réception Préfet : 16/04/2018

Publication RAAD : 16/04/2018

Procès-Verbal

**Séance publique
du**

**Conseil départemental
du**

2 février 2018

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance publique du vendredi 2 février 2018

-:-

Etat de présence

L'an 2018, le vendredi 2 février de 9 h 30, à 12 h 15, le Conseil départemental s'est réuni en l'Hôtel du département sous la présidence de Jean-Jacques BARBAUX, Président.

ONT ÉTÉ PRÉSENTS :

M. Jean-Jacques BARBAUX
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI jusqu'au rapport n° 4/02
M. Arnaud de BELENET jusqu'au rapport n° 4/05
Mme Cathy BISSONNIER
Mme Martine BULLOT
M. Bernard CORNEILLE
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
Mme Isoline MILLOT
M. Olivier MORIN jusqu'au rapport n° 3/04
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN

Mme Andrée ZAÏDI

ONT DONNÉ POUVOIR :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI à M. Olivier LAVENKA à compter du rapport n° 4/03
M. Ludovic BOUTILLIER à Mme Martine DUVERNOIS
M. Bernard COZIC à Mme Isoline MILLOT
Mme Nolwenn LE BOUTER à M. Jean-Louis THIERIOT
M. Olivier MORIN à Mme Véronique PASQUIER à compter du rapport n° 3/05
M. Ugo PEZZETTA à Mme Martine BULLOT
M. Brice RABASTE à Mme Céline NETTHAVONGS
Mme Geneviève SERT à Mme Laurence PICARD
M. Sinclair VOURIOT à M. Xavier VANDERBISE

ONT ÉTÉ ABSENTS :

M. Pierre BACQUÉ
M. Arnaud de BELENET à compter du rapport n° 4/06

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental a, après avoir délibéré, adopté les délibérations inscrites à son ordre du jour de la façon suivante :

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
0/01	A - Procès-verbal du Conseil départemental du 24 novembre 2017.	Adopté à l'unanimité
	B - Procès-verbal du Conseil départemental du 21 décembre 2017.	Adopté à l'unanimité
0/02	Décisions prises par le Président du Conseil départemental du 5 décembre 2017 au 15 janvier 2018.	Adopté à l'unanimité
0/03	Délégation de compétences au Président du Conseil départemental en matière de marchés publics - Information sur les marchés et avenants notifiés du 1er octobre au 30 novembre 2017.	Adopté à l'unanimité
0/05	Motion relative aux agressions subies par les sapeurs-pompiers.	Adopté à l'unanimité
1/01	Contrats ruraux (CoR).	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
1/02	A - Poursuite des partenariats du Département avec la Chambre d'agriculture de région Ile-de-France et la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA).	Adopté à l'unanimité (Abstentions : 6)
	B - Poursuite des partenariats du Département avec la Chambre d'agriculture de région Ile-de-France et la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA).	Adopté à l'unanimité (Abstentions : 6)
1/03	Approbation du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée de la Seine-et-Marne - Mise à jour 2017.	Adopté à l'unanimité
1/05	Demande d'autorisation de sollicitation de financement auprès de l'ADEME.	Adopté à l'unanimité
1/06	A - Poursuite des partenariats du Département avec les associations Aquifère des calcaires de Champigny-en-Brie (AQUiBrie) et le Laboratoire régional de suivi de la faune sauvage (LRSFS).	Adopté à l'unanimité
	B - Poursuite des partenariats du Département avec les associations Aquifère des calcaires de Champigny-en-Brie (AQUiBrie) et le Laboratoire régional de suivi de la faune sauvage (LRSFS).	Adopté à l'unanimité
2/01	Personnel départemental : créations et modifications d'emplois permanents, mise à jour du tableau des emplois et créations d'emplois non permanents.	Retiré de l'ordre du jour
2/02	Modification du programme pluriannuel de titularisation d'agents contractuels du Département.	Retiré de l'ordre du jour
2/03	Désaffectation et déclassement du domaine public départemental de divers biens immobiliers.	Adopté à l'unanimité
2/04	Cession du pavillon situé 45 rue Eugène Gonon à Melun.	Adopté à l'unanimité
3/01	Liaison Meaux/Roissy – Barreau RN3/RN2. Acquisitions foncières sur le territoire des communes de Claye-Souilly et Fresnes-Sur-Marne.	Adopté à l'unanimité
3/02	RD 216e, RD 216 et RD 96. Mise à niveau et sécurisation des itinéraires de desserte Est de la commune de Tournan-en-Brie. Approbation d'un dossier programme et d'une convention de participation entre la société Nantour et le Département.	Adopté à l'unanimité
3/03	Transfert des emprises de la piste cyclable reliant la rue de Souilly au Canal de l'Ourcq sur le territoire de la commune de Claye-Souilly, du domaine public départemental au domaine public communal.	Adopté à l'unanimité (Abstention : 1)
3/04	Ligne Express : Développement de l'offre de la ligne Express n° 20 : avenant n° 2 à la convention partenariale.	Adopté à l'unanimité
3/05	Définition de la subvention départementale de la carte Imagine R scolaire pour l'année 2018/2019.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
4/01	Convention entre le Département de Seine-et-Marne et le Groupe hospitalier Sud Ile de France relative au centre de planification et d'éducation familiale hospitalier.	Adopté à l'unanimité
4/02	Convention d'adhésion au dispositif de tiers payant des cotisations et contributions des bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) utilisant le Chèque Autonomie 77.	Adopté à l'unanimité
4/03	Financement des Pôles Autonomie Territoriaux	Adopté à l'unanimité
4/04	Reconduction du partenariat entre le Département et Initiatives77 par une convention-cadre 2018-2020 et attribution des subventions pour 2018.	Adopté à l'unanimité (Non prise de participation au vote : 1)
4/05	A - Convention annuelle d'objectifs et de moyens entre l'Etat et le Département relative au dispositif des contrats aidés et convention avec l'Agence de Services et de Paiement pour la gestion des contrats à durée déterminée d'insertion pour l'année 2018	Adopté à l'unanimité
	B - Convention annuelle d'objectifs et de moyens entre l'Etat et le Département relative au dispositif des contrats aidés et convention avec l'Agence de Services et de Paiement pour la gestion des contrats à durée déterminée d'insertion pour l'année 2018	Adopté à l'unanimité
4/06	A - Protocoles d'accord des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E.) du Pays de Meaux et de Melun Val de Seine.	Adopté à l'unanimité
	B - Protocoles d'accord des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E.) du Pays de Meaux et de Melun Val de Seine.	Adopté à l'unanimité
4/07	Avenant à la convention entre le Conseil Départemental de Seine-et-Marne et l'association de services et de soins d'aide à domicile de MEAUX (ASSAD).	Adopté à l'unanimité
4/08	Avenant à la convention relative au fonctionnement de l'Etablissement d'Hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) public Le Parc Fleuri à Mormant.	Adopté à l'unanimité (Non prise de participation au vote : 1)
5/01	Modification du programme relatif à la maîtrise d'œuvre pour la construction du 5ème collège de Chelles.	Adopté à l'unanimité
5/02	Convention de partenariat entre le Département, Seine-et-Marne Attractivité et le Comité départemental de la randonnée pédestre pour l'organisation de la "Rando des 3 châteaux" 2018.	Adopté à l'unanimité (Non prise de participation au vote : 2)

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
7/01	Rapport du Président relatif à la gestion de la dette, de la trésorerie et des instruments de couverture du risque financier pour l'exercice 2017.	Adopté à l'unanimité
7/02	Subvention à l'association "Société Seine-et-Marnaise d'Entraide et d'Action Sociale" au titre de l'exercice 2018.	Adopté à l'unanimité
7/03	Mainlevée partielle sur une hypothèque prise à l'encontre de l'association départementale de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de Seine-et-Marne (ADSEA).	Adopté à l'unanimité (Non prise de participation au vote : 1)

M. LE PRÉSIDENT. Je vous salue toutes et tous, chacune et chacun. S'il vous plaît, on prend place. On ne perd pas de temps, puisqu'on va donc cumuler une séance, et une commission permanente, et donc j'espère que nous serons efficaces dans le moindre temps possible. Il en revient à chaque rapporteur, d'être le plus synthétique, et le plus efficace possible.

Je voudrais tout d'abord, excuser un certain nombre de nos collègues : Sinclair VOURIOT qui donne pouvoir à Xavier VANDERBISE, Ludovic BOUTILLIER qui donne pouvoir à Martine DUVERNOIS, Nolwenn LE BOUTER qui donne le pouvoir à Jean-Louis THIERIOT, Ugo PEZZETTA qui donne pouvoir à Martine BULLOT, Brice RABASTE qui donne pouvoir à Céline NETTHAVONGS et enfin Geneviève SERT qui elle sera en retard, parce qu'elle me représente à l'UPEC, je crois qui donne pouvoir dans cet entre-temps à Laurence PICARD et Bernard COZIC qui donne pouvoir à Isoline MILLOT. Il faut dire que dans ce nombre, il y a quelques malades mais surtout des gens pris, j'en dirai un mot tout à l'heure, par les inondations qui nous touchent gravement.

Mes chers collègues, je vous informe du calendrier suivant : une prochaine séance publique aura lieu le vendredi 6 avril prochain à 9 heures 30. Les commissions techniques se réuniront le mardi, 3 avril 2018. Quant à la commission des finances, elle se réunira le mercredi, 4 avril à 14 heures 30. La prochaine commission permanente se tiendra le 6 avril, à la suite de la séance. Je vous propose qu'à la suite de notre séance, - je viens de vous le dire-, nous poursuivions immédiatement avec notre commission permanente qui est inscrite initialement cet après-midi. Mais vu le peu de nombre de mémoires, mais encore de la séance, on pourrait passer directement à la commission permanente, si vous en êtes d'accord. En fonction, donc, de l'avancée de nos travaux, nous pourrions ainsi être libérés après qu'ils soient remplis. En êtes-vous d'accord ? Donc, nous procédons comme cela.

Un rappel des manifestations : quelques événements dans le Département et acteurs ou partenaires. Pour commencer des rencontres avec les Intercommunalités, - comme je vous l'avais dit où, cette année, je ferai le tour des Intercommunalités seine-et-marnaises. Celles qui sont d'ores et déjà programmées. Le 6 février avec la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq à Mary-sur-Marne, le 13 février avec la Communauté de Communes du pays le Montereau à Montereau, le 6 mars avec la Communauté de Communes du Val Briard, - je déterminerai le lieu qui ne l'est pas encore, parce que là aussi on est un peu inondés dans notre ferme. Le 27 mars avec la Communauté de Communes rivières et châteaux et, là aussi, le lieu sera à déterminer.

Dans le cadre de l'action conjointe, et je reprendrai dans mon propos liminaire avec les sept Départements d'Ile-de-France, une journée sans Département est prévue le 7 février prochain. Je vous préciserai ce que nous ferons en Seine-et-Marne. Du sport avec la sixième édition de l'ENGIE Open de Seine et Marne du 24 mars au 31 mars, à Croissy-Beaubourg. Deux nouveautés, deux nouveautés avec le Printemps des jardiniers les 24 et 25 mars à Savigny le Temple, ainsi que la Journée des plantes et arbres du jardin du 31 mars au 1^{er} avril au château de Crécy-la-Chapelle.

Mes chers collègues, en préambule de ce propos, je souhaitais saluer l'arrivée dans notre collectivité de Mme Isabelle COUCIEUX, depuis début janvier, pouvez-vous vous lever Madame qu'on vous identifie bien, en tant que Directrice de l'Education. Nous lui souhaitons une pleine réussite dans ses nouvelles fonctions, où elle aura à traiter des enjeux prioritaires pour le Département. Bienvenue Madame. Par ailleurs, je voudrais vous annoncer la création de plusieurs Délégations, afin de renforcer notre représentation sur certaines thématiques portées par le Département. Une première Délégation est créée pour les transports scolaires et les transports des élèves handicapés et sera portée par Sandrine SOSINSKI, pour apporter son aide à Xavier VANDERBISE. Patrick SEPTIERS sera lui soutenu dans sa Vice-Présidence par la Délégation de la Musique, de la Danse, du Théâtre, des Arts plastiques et visuels, ainsi que du Spectacle vivant, confié à Véronique VEAU. La Délégation de la Lecture publique à Cathy

BISSONNIER et celle des Musées départementaux à Béatrice RUCHETON, enfin Brice RABASTE devient Conseiller départemental délégué à la Politique de la ville et de la Sécurité urbaine. Je tiens à remercier tous ces élus, d'avoir accepté ces nouvelles fonctions et responsabilités qui leur demanderont un investissement certain.

Chers collègues, la Seine-et-Marne est une nouvelle fois touchée gravement, par des inondations d'une ampleur exceptionnelle, après celles de juin 2016, et dans certains secteurs dont celui, où je me rendrai cet après-midi, la situation de juin 2016 est dépassée : évacuation, routes coupées, Communes sinistrées, Entreprises à l'arrêt. Ces événements dramatiques se répètent et mettent à rude épreuve la résilience de notre Territoire. Comme en 2016 le Département a décidé de prendre toute sa part, et même plus que sa part, pour gérer au mieux la crise au côté des services de l'Etat et des autres institutions et des collectivités. Après la mobilisation du Service départemental d'Incendie et de Secours, - je salue le Colonel Faure -, dont je tiens à saluer la réactivité, mais aussi l'anticipation et l'engagement sans faille, les Services du Département ont activé leur propre cellule de crise, pour coordonner nos interventions. Nous suivons ainsi de près la situation sur nos Collèges qui a notamment obligé la fermeture du Collège de Pierre de Montereau à Montereau jusqu'hier, mais aussi à Meaux et Crécy la Chapelle, et qui a impacté de nombreuses routes départementales. Nous avons aussi relancé sans attendre le dispositif Seine-et-Marne entraide, sous la houlette du bureau des Collectivités locales, afin de répondre aux besoins immédiats des Communes touchées par les inondations. Le Département a ainsi acquis 25 000 bouteilles d'eau, 600 lits de camp, 600 couvertures, pour les mettre, et c'est déjà fait, pour au moins la moitié d'entre eux à disposition des Collectivités qui en ont besoin. Quand viendra le temps de la décrue, les grands nettoyages, les remises en état, les diagnostics sur nos voiries départementales, mais aussi communales, sur tous les ouvrages d'art atteints par les inondations devront être mises en place.

Chers collègues, la répétition de telles crises interpelle. Si certaines leçons ont été tirées du premier épisode de 2016. Beaucoup de mesures de prévention doivent encore être réfléchies et mises en œuvre. Le Département contribuera du mieux qu'il peut à cette dynamique qui nous engage pour l'avenir. À l'heure, où les réflexions sur les évolutions de la Métropole du Grand Paris semblent conduire à la remise en cause de l'échelon départemental, de façon étagée. Cette crise rappelle de manière évidente, le rôle indispensable que nous jouons auprès des Collectivités locales et des Populations. Oui, le Département fait tous les jours, la preuve de sa pertinence, en répondant aux besoins de proximité de nos concitoyens. Qu'il s'agisse des Politiques sociales, des Collèges, du cadre de vie, des routes ou du tissu associatif, entre autres. Il contribue à l'aménagement du Territoire et accompagne les projets communaux et intercommunaux. Au-delà de son rôle de bouclier social et territorial, il dynamise les initiatives locales, pour révéler tous les potentiels de notre territoire. Derrière ces missions, il y a des réalités, celles de l'engagement quotidien des agents des Conseils départementaux à offrir un Service public de qualité partout en Seine-et-Marne, et à répondre aux attentes de nos concitoyens avec la plus grande efficacité possible, je tiens à les en remercier. Nous ne ménageons pourtant pas nos efforts, pour défendre cette légitimité de l'échelon départemental, avec nos collègues de petite et grande Couronne. Les entretiens se sont multipliés, les déplacements aussi, les rencontres au plus haut niveau. Nous avons notamment rencontré le Préfet de Région, la Secrétaire générale de l'Elysée, ainsi qu'un proche Conseiller du Président de la République. Mais le scénario qui semble privilégié, balaie la position défendue par les Départements. Il consisterait à remplacer les trois Départements de la petite Couronne, par onze Etablissements publics territoriaux, et à confier, à terme, les missions des Départements de grande Couronne, dont la Seine-et-Marne, à des Etablissements publics aux contours non-connus à ce jour. Soucieux de défendre l'intérêt de la population, que nous représentons, soucieux d'assurer un Service public adapté aux spécificités de notre territoire, nous restons plus que jamais mobilisés contre ces intentions du Gouvernement. Se résigner, c'est abandonner

nos concitoyens, c'est abandonner les Seine-et-Marnais. Nous sommes convaincus que notre vaste territoire ne peut s'accommoder d'un centralisme des années 70, ni d'un éclatement en multiples structures, qui l'affaiblirait immédiatement. Je l'ai dit au Président de la République, fracturer le territoire francilien, c'est l'affaiblir. Avec des élus des six autres Départements franciliens, nous venons de nous rassembler ce mercredi, à la scène musicale de Boulogne-Billancourt, pour faire entendre notre voix, et surtout proposer le modèle qui conviendrait le mieux à notre Région capitale. Et c'est plus de mille élus qui y ont été rassemblés. Bien loin du modèle de recentralisation à marche forcée, coûteux et inefficace, privilégié par le Gouvernement, nous proposons d'élargir le périmètre du Grand Paris aux limites de la Région. Le seul qui soit viable est de mettre en cohérence les compétences des différentes Collectivités territoriales. Celles-ci auraient ainsi plus de leviers d'action, pour lutter contre le déclassement de certains territoires et populations, nouer des partenariats efficaces, et être des acteurs clés du Développement économique local. Nous poursuivrons la Défense de notre vision, par une action de terrain le 7 février prochain, dit une journée sans Département. Si certains Départements franciliens ont choisi la fermeture partielle de leurs services ou totale, la Seine-et-Marne privilégiera, elle, un rassemblement des élus et des personnels, devant la Préfecture de Seine-et-Marne pour témoigner ensemble, de notre attachement à l'institution, aux services publics qu'elle dispense et de notre conviction de leurs pertinences. Je remercie à ce propos les Présidents des Groupes politiques de notre Assemblée qui fait corps, dans cette démarche qui transcende de loin les Contingences politiciennes.

Chers collègues, nous avons besoin de solidarité plus que jamais, nous avons besoin du savoir-faire et des compétences des milliers d'agents départementaux. Nous avons besoin de proximité, pour combattre les disparités des territoires. Nous avons besoin de nos élus communaux et de leurs agents. Nous avons besoin de l'échelon départemental, parce que 1,4 million de Seine-et-Marnais ont besoin d'être représentés, accompagnés, protégés et écoutés. Je vous remercie.

Mes chers collègues, je vous informe du dépôt d'une motion relative aux agressions subies par nos sapeurs-pompiers. Celle-ci sera présentée avant les rapports de la Commission un. Aussi, je vous informe du retrait des rapports 2/01, personnel départemental, création et modification d'emplois permanents, mise à jour du tableau des emplois et création d'emplois non permanents et, du rapport 2/02, modification du programme pluriannuel de titularisation d'agents contractuels du Département. Il vous sera expliqué pourquoi. Je vous remercie aussi, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir accepter l'inscription de deux rapports supplémentaires, concernant la ZAD de Meaux d'une part, et l'EPHAD de Mormont, d'autre part. Est-ce que personne ne s'oppose ? Ou est-ce qu'il y a des personnes qui s'opposent à ce que je viens de proposer ? Donc, nous avons donc, 29 rapports à examiner lors de cette séance.

Mes chers collègues, comme je viens de vous le dire, c'est la même chose donc je ne vais pas répéter la même chose.

N° 0/01

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez reçu avec les rapports de cette séance les procès-verbaux des séances publiques des 24 novembre et 21 décembre 2017, en accord avec notre questeur. Vous en avez tous pris connaissance, je vous remercie donc de bien vouloir vous prononcer sur l'adoption de ces procès-verbaux. Y a-t-il des observations ? Non. Eh bien ces procès-verbaux sont adoptés, et donc nous pouvons passer au 0/02.

N° 0/02

M. LE PRÉSIDENT. Quant aux décisions prises par moi-même entre le 5 décembre 2017 et le 15 janvier 2018, en vertu des délégations que vous m'avez accordées, je vous demande de bien vouloir prendre acte des décisions qui ont été prises du 5 décembre 2017 au 15 janvier 2018. Y a-t-il des objections ? Il ne semble pas. C'est adopté. Merci.

N° 0/03

M. LE PRÉSIDENT. Je vous demande de bien vouloir prendre acte des marchés et avenants notifiés, entre le 1^{er} octobre au 30 novembre 2017. Y a-t-il des objections ? Il ne semble pas. C'est adopté.

N° 0/05

M. LE PRÉSIDENT. Et donc nous pouvons passer à la motion relative aux agressions subies par les sapeurs-pompiers, que je vous présenterai, après une introduction d'Isoline MILLOT. Isoline tu as la parole.

Mme MILLOT. Merci Président. Bonjour à toutes et à tous. En effet, en tant que Présidente du SDIS, je voulais en préambule de la présentation de cette motion, partager ma vive indignation devant les violences, que subissent au quotidien nos sapeurs-pompiers. La Seine-et-Marne n'est malheureusement pas épargnée par ces faits qui émaillent l'actualité. Le 13 janvier dernier, par exemple, une équipe de Nangis qui intervenait au secours d'une personne blessée, a été confrontée à une personne qui a proféré des insultes et des menaces de mort à leur rencontre. Il a également occasionné des dégradations sur leur véhicule. Ces personnels ont été contraints de maîtriser, à leurs risques et périls, la personne en attendant la gendarmerie nationale. Cet exemple n'en est malheureusement qu'un, parmi d'autres qui illustrent et banalisent ces agressions. La même nuit d'ailleurs nous avons été confrontés au même type d'actes sur Nemours. Et puis, la semaine dernière sur Chessy. Si les mesures exemplaires mises en œuvre dans notre Département, nous permettent aujourd'hui d'avoir des chiffres plus satisfaisants en matière de dépôt de plaintes par rapport au niveau national, il ne faut surtout pas s'en contenter, mais bien au contraire, encourager leur développement. Tous ces faits de violence pèsent sur l'engagement quotidien des sapeurs-pompiers à protéger et à secourir des autres. Comment garder son calme face aux insultes et autres incivilités ? Comment rester motivé, quand on sait les risques pris pour intervenir dans certaines zones ?

Au-delà du renforcement des mesures pour protéger les sapeurs-pompiers que nous appelons de nos vœux, c'est une prise de conscience de toute la Société qui est nécessaire. Dans ce combat, nous savons pouvoir compter sur le relai de nos Députés, et je pense en particulier à Jean-François PARIGI qui n'a pas hésité à interpeller le Gouvernement en novembre dernier, pour réclamer des mesures plus fermes, pour enrayer la hausse de ces actes de violence. Les sapeurs-pompiers, mais aussi les forces de police et de gendarmerie, les personnels du Conseil départemental au premier rang desquels les travailleurs sociaux, et les personnels d'autres Collectivités locales agissant sur le terrain ont tout notre soutien pour leur engagement et devant l'abnégation que ce dernier requiert. Ils sont les acteurs de proximité essentiels à la cohésion des territoires et à la cohésion sociale, ne l'oublions pas. Président, je vous laisse la parole pour la motion.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Isoline, Présidente du SDIS de ces propos introductifs. Je vais vous le dire maintenant, je vais vous dire un mot avant ou c'est toute la motion. C'est toute la motion.

Nous sommes, dans nos fonctions d'élu, régulièrement interpellés par les sapeurs-pompiers qui nous expriment leur désarroi face à un climat de violence, de plus en plus prégnant, et que l'actualité nationale et départementale remet chaque jour sur le devant de la scène. Cette tendance alarmante appelle au renforcement et à la pérennisation des réponses qui sont apportées aux sapeurs-pompiers. En effet, à l'échelle nationale 2 280 sapeurs-pompiers ont déclaré avoir été victimes d'agressions lors d'une intervention en 2016, soit 17,6 % de plus qu'en 2015. Le rapport publié le 15 novembre 2017 par l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales constate aussi que 414 véhicules ont été endommagés pour un préjudice estimé de 283 442 euros touchant tous les milieux. Ces agressions ont entraîné 1 613 journées d'arrêt de travail pour les sapeurs-pompiers en 2016 contre 1 185 en 2015. Les sapeurs-pompiers mettent en péril leur santé physique et morale, dans l'exercice de leur mission, alors même qu'ils protègent les Français au quotidien, avec dévouement, avec courage. En Seine-et-Marne, les dépôts de plainte pour outrages ou violences à l'encontre des sapeurs-pompiers, dégradations de matériel et appels malveillants sont passés de 8 en 2015 à 16 en 2017. Ces chiffres faibles par rapport à la tendance nationale expriment les bonnes pratiques mises en place en Seine-et-

Marne, et qui doivent être encouragées et pérennisées. Pour autant, ils ne donnent pas un reflet parfaitement exact de la situation. Les sapeurs-pompiers sont en effet confrontés à la banalisation de certains faits, notamment d'outrages verbaux, qu'ils ne font pas systématiquement remonter à leur hiérarchie. Nous leur exprimons notre soutien et notre solidarité pour l'engagement sans faille à protéger la vie des autres. Ces femmes et hommes méritent notre respect, notre reconnaissance, mais aussi, en retour, notre protection. Plus largement, il est intolérable que les agents du service public travaillant au contact des populations, soient régulièrement victimes de violences, dans le cadre de leur mission. Policiers, surveillants de prison et au sein du Département, agents des routes, des maisons de solidarité, des collègues sont autant d'incarnation de la République qui sont directement prises pour cible.

Considérant le dévouement des sapeurs-pompiers, acteurs de proximité, à porter secours aux personnes et à lutter contre les incendies en tous lieux et en toutes circonstances ;

Considérant l'augmentation des violences contre les sapeurs-pompiers et la généralisation des incivilités et des agressions au quotidien à leur rencontre ;

Considérant, que dans certaines zones, les forces de l'ordre sont amenées régulièrement à encadrer les interventions des sapeurs-pompiers ;

Considérant que ces violences provoquent l'allongement des délais d'intervention, et donc des risques supplémentaires pour les personnes secourues ;

Considérant la lassitude et les traumatismes vécus par les sapeurs-pompiers qui nécessitent la mise en place de suivi psychologique pour les personnels concernés ;

Considérant l'impact négatif de ces agressions, sur les vocations notamment, des sapeurs-pompiers volontaires constituant, - je le rappelle-, 78 % des effectifs de sapeurs-pompiers en France, et qui ne sont plus que 194 000 aujourd'hui ;

Après en avoir délibéré, le Département de Seine-et-Marne exprime son soutien aux sapeurs-pompiers, et également aux autres agents du service public qui exercent leur mission, au contact de la population, dans des circonstances de plus en plus difficiles ;

Demande au Gouvernement de renforcer la coordination entre les services de secours et les forces de sécurité, et les dispositifs de sécurisation mis en place localement ;

Demande l'anonymisation des dépôts de plaintes, afin de prémunir les sapeurs-pompiers ainsi que leurs familles contre toute forme de représailles, et l'amélioration de la remontée des informations sur les faits de violence ;

Demande de garantir l'application de la loi du 28 février 2017, relative à la Sécurité publique qui renforce les sanctions pénales, à l'encontre de ceux qui s'attaquent aux sapeurs-pompiers ;

Demande un meilleur accompagnement des sapeurs-pompiers victimes de violences ;

Enfin, appelle à une plus grande sensibilisation de la population, au rôle et aux missions des sapeurs-pompiers et, à la diffusion d'une culture de sécurité.

Smaïl DJEBARA a demandé la parole et il l'a.

M. DJEBARA. Merci Monsieur le Président. Chers collègues, sur l'esprit de la motion, nous y sommes plutôt favorables, au contraire, à soutenir nos sapeurs-pompiers qui interviennent quotidiennement auprès de nos concitoyens. Deux petites remarques : la première peut être ajouté un « *considérant* » en dernier point en indiquant : « *considérant que le Département et le SDIS par divers moyens contribuent à la sécurité civile de nos concitoyens ;* » et après décliner le reste. On a une petite interrogation par contre sur la demande d'anonymisation des dépôts de plainte qui, selon nous, pose un problème de droit pénal, et plutôt demander une protection accrue des plaignants durant la procédure, et particulièrement d'exiger du parquet qui est en charge des enquêtes, de respecter la confidentialité plutôt, pour amoindrir et renforcer le propos, et à partir de là, si ces modifications ne vous posent pas de difficultés, nous sommes enclins à participer à la voter unanimement.

M. LE PRÉSIDENT. Colonel, pouvez-vous nous éclairer ?

Colonel FAURE. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux. Cette demande est une demande forte de tous les acteurs de la Communauté des sapeurs-pompiers. Nous sommes des acteurs de proximité. On évoque beaucoup les interventions dans des zones difficiles. C'est une partie des difficultés. Aujourd'hui ces agressions se sont dispersées sur l'ensemble du territoire. Nous intervenons de plus en plus sur des missions, dont on a du mal à les nommer. On parle de médico-social, de détresse psychologique. Souvent ce sont des personnes qui sont au bout de la rue, de l'endroit, où se trouve la caserne qui sont connus des familles. Et justement les sapeurs-pompiers par ce qu'elles connaissent ces personnes, - parfois il y a peu d'empathie, mais parfois il y a un peu de crainte-, refusent d'aller porter plainte, parce qu'elles ne veulent pas que leur nom soit couché sur le dépôt de plainte, et ainsi fassent courir des menaces à celles et ceux qui leur sont proches. Donc, nous sommes en uniforme, donc déjà plus visibles que beaucoup d'acteurs. Nous demandons que cette anonymisation qui existe déjà pour d'autres acteurs publics, - je pense aux policiers et aux gendarmes-, soit effective, et soit remplacés par le matricule, puisque dans nos registres d'effectifs chaque sapeur-pompier a un matricule, et c'est donc le matricule qui apparaît, et la seule personne publique qui apparaît est l'établissement public qui a donc des dirigeants politiques et un dirigeant fonctionnaire, que je suis qui est la personne connue par l'ensemble des personnes concernées. Dans ma fonction de Directeur, je me permets d'insister parce que c'est effectivement la protection de gens qui sont au contact quotidien, parfois au bout de la rue de l'endroit, où ils travaillent.

M. LE PRÉSIDENT. Merci pour cette réponse. Je vais donner la parole à Jean-Louis THIERIOT qui la demande.

M. THIERIOT. Oui. J'entends bien la question et l'interrogation de Smaïl, et je me permets mon petit éclairage allié à mes fonctions professionnelles d'avocat. Il va de soi que théoriquement d'anonymisation est toujours peu agréable, par rapport au respect des droits de la défense, et c'est quelque chose auquel évidemment, je suis profondément attaché. Après, il y a une réalité. Cette réalité c'est qu'on sait bien aujourd'hui que, d'abord le secret des enquêtes, voire le secret de l'instruction, n'est pas forcément parfaitement respecté. C'est un doux euphémisme, on le voit encore avec les récents événements qu'on voit dans les médias. Donc, de toute façon, l'information fuite pendant la période de l'enquête ou la perte de l'instruction. La deuxième chose c'est qu'à partir du moment où on n'a pas cette anonymisation, et où on sait que notre corps des sapeurs-pompiers est un corps de proximité, où il y a les professionnels mais aussi et surtout, les volontaires qui habitent, - comme le disait le colonel Faure-, juste à côté dans la rue d'à côté, dans la cage d'escalier d'à côté, je pense malheureusement que si on veut, que les procédures puissent aboutir, et qu'on n'ait pas de risque de rétorsion sur les familles, ou sur les enfants. C'est indispensable à l'équilibre toujours compliqué entre deux intérêts à également respectables. Mais là, vu le service que rendent les pompiers à la population, je pense malheureusement, que c'est la seule solution indispensable.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, Smaïl.

M. DJEBARA. Merci, Monsieur le Colonel de vos précisions. J'entends bien vos préoccupations que nous partageons. Qu'il n'y ait aucune inquiétude là-dessus, mais je pense quand même, tout de même, et pour trouver un équilibre face aux remarques de Jean Louis, que je partage, plutôt trouver un équilibre, en indiquant demandes en retirant le mot d'anonymisation parce qu'aussi de nombreuses victimes autres qui sont de la société civile ont aussi peur et plutôt proposer, que le nom du plaignant soit remplacé par le matricule directement dans la motion. Voilà. Et à partir de là, il n'y aura plus d'obstacle et tout le monde sera satisfait.

M. LE PRÉSIDENT. On enlève le mot anonymisation, mais on met le mot substitution de l'identité par le numéro de matricule.

M. DJEBARA. Et rappeler, comme l'a rappelé Jean-Louis sur les fuites des enquêtes, rappeler l'exigence de confidentialité par le parquet, je pense que ce serait important.

M. LE PRÉSIDENT. Vous conviendrez Monsieur le Colonel. Et là, nous sommes conformes au droit.

Colonel FAURE. Je ne sais pas si le micro est mis, voilà. Donc je me permets de préciser, que ce n'est pas bien sûr une décision qui est du ressort de l'établissement public SDIS, puisque cela nécessite un vecteur législatif.

Mme MILLOT. Merci de me redonner la parole. Juste pour une petite précision sur le dernier demande. Je voulais vous proposer plutôt un accompagnement individualisé des sapeurs-pompiers victimes de violences, notamment par une meilleure prise en charge psychologique, si le besoin était avéré. C'est simplement une précision au dernier demande.

M. LE PRÉSIDENT. On va passer au vote avec ces modifications. Je précise bien. Fort de ces observations et des accords qui en ont résulté, je soumetts à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ecoutez, moi je suis ravi de cette unanimité, de cette convergence, parce que ça dénote tout l'attachement, qu'on a à notre corps de sapeurs-pompiers et évidemment du soutien qu'on doit leur apporter. Merci beaucoup.

N° 1/01

M. LE PRÉSIDENT. Ce sont les contrats ruraux qui sont d'ailleurs importants, et c'est Olivier LAVENKA qui nous en parle.

M. LAVENKA. Merci Monsieur le Président chers collègues. Nous proposons l'adoption de huit nouveaux contrats ruraux, contrats de nouvelle génération, pour huit Communes situées dans six cantons différents : Communes de Bernay-Vilbert, Courtomer, Dhuisy, Hondevilliers, Isles Lès Villenoy, Nanteuil sur Marne, Saint-Ouen en Brie, ainsi que Soisy Bouy. Ces huit contrats ruraux de nouvelle génération s'ajoutent aux 18 déjà adoptés, au cours de l'année 2017, par notre Assemblée. Juste une précision très rapide pour vous dire que ces huit contrats ruraux ont été instruits par les services du Département, pour son compte propre et le compte de la Région, adopté en Commission permanente de la Région, et aujourd'hui en séance ici, en moins de six mois.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Olivier. Oui réactivité, ce qui permet d'ailleurs à ces Communes d'investir et, donc de contribuer à la relance de l'économie régionale et départementale. Nous nous en sommes ravis. Jérôme Guyard pour les finances.

M. GUYARD. Avis conforme, Monsieur le PRÉSIDENT.

M. LE PRÉSIDENT. Je soumets à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Tant mieux pour ces collectivités et pour leurs habitants.

N° 1/02

M. LE PRÉSIDENT. C'est la poursuite des partenariats de notre Département avec la Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France et la FDSEA. Olivier.

M. LAVENKA. Oui, Président cet avenant est le quatrième. Ce sera l'avant dernier, puisque vous savez, que nous sommes liés, avec la Chambre d'Agriculture par une Convention quinquennale qui permet encore cette année comme l'année dernière et l'année d'avant, au Département d'apporter des subventions importantes à la Chambre d'Agriculture : très exactement 451 000 euros en fonctionnement, et 314 000 euros en investissement. Pas de changement majeur sur le contenu, par rapport à la Convention et l'avenant de l'année dernière. La priorité, la grande priorité reste le soutien à l'agronomie aux conseils techniques à l'animation des mesures agro-environnementales. Cela nous permet de consacrer 50 % près de 50 % des sommes de cette Convention à l'Agronomie. C'est très important. Une évolution que vous noterez. C'est la seule sur le fond, une subvention de 24 000 qui correspond à la quote-part du département dans le financement d'une étude importante qui est portée par la chambre directement s'agissant de notre projet de plateforme. C'est une étude d'agrégation très importante qui a été rendue qui a permis de faire un point précis sur l'adéquation des productions spécifiquement seine-et-marnaises, et des besoins de nos collègues. Une étude d'agrégation qui a permis, j'en dis juste un mot rapidement de démontrer que sur toutes les productions légumes, fruits, produits, œuf, lait et yaourts, il n'y avait absolument aucune difficulté, que l'adéquation était parfaite. Ça nous a permis également de faire un focus particulier sur la filière carnée, où là, c'est un petit peu plus compliqué, mais on y travaille d'arrache-pied. Un changement important dans cet avenant, vous l'avez vu, c'est que le signataire de cette Convention avec le Conseil départemental ne sera plus le même, puisque ce ne sera plus la Chambre départementale d'Agriculture. Ce sera la Chambre de Région qui est, elle-même issue de la fusion de trois entités : la Chambre départementale d'Agriculture, la Chambre interdépartementale de l'Ouest francilien et la Chambre régionale. C'est vraiment le changement majeur que nous proposons aujourd'hui, et pour être tout à fait complet, dans cette délibération, nous vous proposons de vous positionner sur le nouvel avenant à la Convention avec la FNSEA de Seine-et-Marne pour un montant de 22 000 de subventions, comme l'année dernière.

M. LE PRÉSIDENT. J'ai reçu un invité à déjeuner il y a deux jours je crois, mardi, le nouveau Président de la Chambre interdépartementale plutôt que régionale de la Chambre d'Agriculture. Et, nous avons bien sûr relancé les grands projets et l'actualité qui touchent aussi l'Agriculture seine-et-marnaise en ce moment. Alors, Isoline MILLOT pour les finances.

Mme MILLOT. Avis conforme de la Commission, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Je sou mets à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Oui, c'est ça. Trois abstentions, c'est ça ou tout le groupe. Il est donc adopté dans ces conditions.

N° 1/03

M. LE PRÉSIDENT. C'est l'approbation du plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées, Yves JAUNAUX.

M. JAUNAUX. Oui, Président, Nous avons voté ce plan départemental le 29 novembre 2013. Il suffit de mettre une mise à jour pour 16 communes qui sont citées en fin de rapport qui porteraient le réseau de chemins inscrits en Seine-et-Marne à 6 317 km.

M. LE PRÉSIDENT. Pour nous ne fonctionne pas, mais ce n'est pas trop grave. Je soumets ce mémoire à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions. C'est voté, merci.

N° 1/05

M. LE PRÉSIDENT. Sollicitations de financement auprès de l'ADEME. Olivier LAVENKA.

M. LAVENKA. Oui, Président, très rapidement. L'ADEME a lancé un appel à projets économie circulaire et déchets, dans lequel notre projet de plateforme pourrait trouver quelques financements complémentaires, notamment, pour porter les dernières études qui sont en cours. Donc, nous solliciterons l'ADEME en ce sens qui est susceptible de financer les études en cours à hauteur maximale de 100 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Pour la Commission des Finances Daisy.

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Je sou mets ce mémoire à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Je pense que l'intérêt des mémoires soulignerait l'intérêt de chacun à leurs études.

N° 1/06

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/06, c'est la poursuite des partenariats du Département avec les Associations aquifères des calcaires de Champigny à Kubrick et le laboratoire régional de suivi de la faune sauvage, Yves JAUNAUX.

M. JAUNAUX. Oui, Président deux Associations premièrement l'Association AQUI'Brie avec une subvention de fonctionnement d'un montant de 160 000 euros qui correspond à 18,68 % du budget prévisionnel. Et l'autre attribution d'aide au laboratoire régional de suivi de la faune sauvage, à hauteur de 58 000 euros qui est répartie en une subvention de fonctionnement général 45 640 et une cotisation d'adhésion de 12 360. Le soutien financier du Département représente 45,89 % du budget.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Yves. Je soumets à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est adopté.

N° 2/03.

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au 2/03. Désaffectation et déclassement du Domaine public départemental, Anne-Laure FONTBONNE.

Mme FONTBONNE. Les Gendarmeries de Claye-Souilly, de Moret sur Loing et Orvanne, ainsi qu'une parcelle non bâtie étant désaffectées, il est proposé de procéder à leur déclassement.

Ces biens appartiennent aujourd'hui au Domaine public départemental, en conséquence, ils ne peuvent pas être cédés, sauf s'ils font l'objet d'une désaffectation suivie d'un déclassement du Domaine public du département. En conséquence afin de permettre la cession de ces biens, je vous propose de constater leur désaffectation, et de les déclasser du Domaine public départemental.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Céline NETTHAVONGS pour les Finances.

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme, Monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Je le sou mets à vos suffrages. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Je vous en sais gré.

N° 2/04

M. LE PRÉSIDENT. Un pavillon à Melun. Anne-Laure toujours ;

Mme FONTBONNE. Le Département a loué à l'Etat un pavillon situé 45 rue Eugène Gonon à Melun, affecté à l'Inspecteur d'Académie jusqu'au 31 août 2015. Ce bien ne répond aujourd'hui à aucun besoin départemental. Suite à une large consultation, il est proposé de céder cette propriété à un particulier au prix de 351 000 euros, sachant que les domaines l'ont estimé à hauteur de 350 000 euros. Merci Docteur.

M. LE PRÉSIDENT. Voilà, une page de l'histoire se tourne avec ce pavillon. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Eh bien quand Céline nous aura dit qu'il n'y a pas de problème parce que je l'ai oublié.

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Il est adopté. Merci.

N° 3/01

M. LE PRÉSIDENT. La liaison Meaux-Roissy, barreau RN3-RN2. Xavier VANDERBISE.

M. VANDERBISE. Bonjour à toutes et à tous. Alors, dans la continuité des acquisitions foncières, relatives au projet de liaison Meaux-Roissy sous maîtrise d'ouvrage départemental, un nouveau propriétaire, concerné par la troisième phase, le Barreau neuf RN 3-RD 212 a donné son accord pour l'acquisition de ces terrains, sur la base de la dernière estimation de France Domaines. Donc, ces parcelles seront, dans un premier temps, classées dans le domaine privé du Département, puis après les travaux, incorporées dans son domaine public.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Xavier. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? He bien, écoutez, il est adopté. Tant mieux, ça permet de poursuivre ce gros dossier. C'était Jean Louis qui devait nous dire pour les Finances, mais, j'ai vu que c'était bon.

M. THIERIOT. Oui, en tout cas, avis conforme pour la commission des finances Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci.

N° 3/02

M. LE PRÉSIDENT. RD 216, RD 96. En fait, c'est l'implantation du plus grand entrepôt du Département voire de la Région de Conforama sur la Commune de Tournan, Xavier VANDERBISE.

M. VANDERBISE. Tout à fait. La réalisation d'un ensemble immobilier à destination principale d'entrepôts et de bureaux, portée par la société Nantour au sein de la ZAC de la terre rouge sur le territoire de la Commune de Tournan-en-Brie va générer une augmentation de trafic poids lourd sur le réseau départemental. Afin de garantir des conditions de circulation adéquates à moyen terme, la RD 216 e entre l'axe de la ZAC et la RD 96 est à élargir et un giratoire est à créer, à l'intersection des RD 216 et RD 96. Ces travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Département avec la participation financière de la société Nantour. En complément de ces travaux, le Département souhaite renforcer à terme la RD 96, et aménager ce giratoire entre la RD 216 et la RD 96. L'ensemble des aménagements permettra d'améliorer la desserte Est de la Commune de Tournan-en-Brie.

M. LE PRÉSIDENT. Jean-Louis.

M. THIERIOT. Avis conforme de la commission des Finances, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Bon ça a été un gros dossier, négocié qui d'ailleurs, actuellement pose d'énormes problèmes, parce c'est un lac sans aucune possibilité de déversement, puisque la Mare **Sange** de Tournan est déjà en piteux état. Je le dis parce que, - nous en reparlerons je pense-, et qu'il faudra aussi prendre des mesures de création de bassins de retenue suffisants, pour ces implantations gigantesques, et qui manifestement vont supporter très mal, les aléas climatiques que nous connaissons, surtout avec l'imperméabilisation de telles surfaces, - et j'en dirait un mot tout à l'heure-, qui avant était une pâture où paissaient moutons et vaches. Voilà et pour les pompiers, je souligne aussi la difficulté, puisque d'après ce qu'on m'a dit, il y a une incapacité à défendre sur le plan de l'incendie de tels entrepôts, qu'on devra laisser brûler mettant d'ailleurs à mal le château d'eau qui alimente cette Commune qui pourrait, dans le même temps, ne plus avoir d'eau potable. Vous me direz c'est ce qu'on vient de vivre pendant dix jours. Mais on en voit quand même les difficultés. Jean Louis, tu as dit...

M. THIERIOT. Avis conforme de la commission des finances.

M. LE PRÉSIDENT. Voilà. Donc je sou mets ce mémoire à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci.

N° 3/03

M. LE PRÉSIDENT. Le 3/03. Pistes cyclables rue de Souilly au canal de l'Ourcq. C'est sur Claye-Souilly, Véronique PASQUIER nous en parle.

Mme PASQUIER. Merci, Monsieur le Président. La Commune de Claye-Souilly est sollicitée auprès du département. Le transfert à son profit d'une parcelle supportant la piste cyclable, reliant la rue de Souilly au canal de l'Ourcq situé sur son territoire. Le Département a donné son accord pour le reclassement dans le domaine public communal de cette portion de voie concernée.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Jean-Louis THIERIOT pour les Finances.

M. THIERIOT. Avis conforme de la commission des Finances, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Je sou mets à... Marianne MARGATE a demandé la parole et je la lui cède.

Mme MARGATE. Merci Monsieur le Président. Bonjour chers collègues, je vais m'abstenir sur ce mémoire, parce que je ne suis, par contre, pas sur la question du déclassement et du transfert des emprises à la commune de Claye de la part du Département, mais sur la manière dont elle va être réalisée à Claye-Souilly puisque l'on est là sur une piste cyclable qui va être partagée entre voies routières et pistes cyclables, et qui conduit à l'accès le long du canal de l'Ourcq. Donc, j'ai des questions à ce propos, donc je m'abstiendrai sur ce mémoire.

M. LE PRÉSIDENT. Bien. J'espère que vous pourrez avoir des réponses. Donc, je le sou mets à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Non, une abstention, c'est bien ça. Il est donc adopté, merci.

N° 3/04

M. LE PRÉSIDENT. Le 3/04. Le développement de nos transports, avec la ligne express numéro 20 et un avenant, Véronique Pasquier.

Mme PASQUIER. Donc, ce dossier concerne le développement de l'offre de la ligne express numéro 20, Meaux, Claye-Souilly, Roissy pôle. Cette ligne n'a pas fait l'objet d'un véritable développement depuis 2011, alors que sa fréquentation est en hausse de 5 % par an. Ce développement sera financé par Ile-de-France Mobilités et le Département. Cela entraîne pour ce dernier une participation financière annuelle de 186 137 euros. La mise en place de ce nouveau service sera effective le 5 mars prochain. Le projet de participation du Département au renfort d'offres de la ligne express numéro 20 s'inscrit dans le cadre de cette orientation. Ce Développement d'offres doit faire l'objet d'un avenant numéro deux à la Convention partenariale qui est annexée au présent rapport.

M. LE PRÉSIDENT. Jean-Louis THIERIOT pour les finances

M. THIERIOT. Toujours avis conforme de la commission des finances, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Là aussi. Parole donnée parole tenue, c'est le plan mille bus, dont certains se plaisent à dire qu'il a très peu de répercussions sur la Seine-et-Marne. C'est une vingtaine de lignes qui seront créées ou améliorées, et qui se verront également conforter. Moi j'y crois beaucoup et on y travaille très fort sur les transports allemands qui va rabattre sur ces lignes et sur les gares, et en plus de ce que je viens de dire, il y a quarante-deux renforcements de réseaux, et je souligne le travail mené par Xavier, dans ce domaine. Je le soumets. Oui, Marianne, pardon.

Mme MARGATE. Oui, merci. En effet c'est une bonne nouvelle quand on renforce les fréquences de nos réseaux de bus. Pour autant, je trouve un peu dommage que l'on n'ait pas travaillé sur la question des dessertes de cette ligne 20 qui parfois n'a d'express que le nom, mais à sa décharge elle emprunte la RD 212 qui est particulièrement chargée, mais qui va faire l'objet de travaux, parce que cette ligne express a un arrêt à Meaux, quatre arrêts à Claye-Souilly et un sur la plate-forme. Donc, je comprends bien la nécessité d'avoir un nombre d'arrêts mesurés, mais pour autant, je les pense assez mal répartis parce que la gare de Mitry-Claye qui accueille près de 5 000 voyageurs entrants chaque jour ne figure... On aurait pu réfléchir à une desserte un peu différente pour, notamment, favoriser l'intermodalité avec une gare de rabattement que l'on a dans le secteur et qui sert aux Communes environnantes notamment Claye-Souilly, mais aussi à tous les villages, et je trouve dommage qu'on ait pas, notamment avec la création d'un récent Barreau qui permet de ne pas se retrouver encore plus dans les embouteillages, pas avoir réfléchi sur la desserte.

Simplement aussi pour souligner en 2011, il y a eu la suppression d'une ligne de bus directe entre cette gare et Meaux qui servait notamment à tous les apprentis qui étaient auparavant financés par le Conseil régional qui avait été supprimée. Elle aurait pu permettre de redonner une ligne directe entre notre secteur et Meaux, et notamment sur les questions d'accès à la formation de nos jeunes. Donc, moi je suis disponible en tout cas, pas là évidemment, il n'y a pas de souci pour ce mémoire, mais dans le cadre d'une réflexion sur cette ligne express 20, je pense que ça mérite en tout cas d'avoir un échange. Je suis disponible pour le faire.

M. LE PRÉSIDENT. Xavier, tu as la parole, si tu peux répondre à Marianne.

M. VANDERBISE. Tout à fait. Voilà Madame MARGATE, on a pris en considération. On va regarder et je vous rappelle que les décisions ne sont pas que du département mais également du STIF, sur les arrêts. J'ai bien entendu. Effectivement il n'y a que quatre mois maintenant que j'ai ce dossier. On va regarder avec la direction des transports je ne peux rien vous promettre, mais sachez que comme le reste, quand on me sollicite, j'apporte une réponse. Prochainement, on regardera ce dossier et, à la rigueur, on pourra en discuter tous les deux.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, je sou mets à vos votes. Donc, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Ah pardon, je n'ai pas vu Olivier. Donc, on votera après l'intervention d'Olivier MORIN.

M. MORIN. Très rapidement, pour répondre à Madame MARGATE, elle sait très bien qu'il y a quand même beaucoup de gens qui travaillent sur la plateforme aéroportuaire de Roissy et cela avait été une demande redondante, justement, qui est quelque chose de relativement rapide et non pas un omnibus pour aller jusqu'à Roissy, faire venir des personnes qui travaillent sur la plateforme notamment à partir de Meaux. Il y a beaucoup de gens qui travaillent, sur Claye-Souilly également. Il y a trois arrêts pour permettre d'aller le plus rapidement possible à Roissy. C'était l'une des objections que nous faisions beaucoup de gens et d'utilisateurs des transports en commun en disant : on met deux heures ou trois heures pour arriver jusqu'à Roissy. Donc ça répond à une problématique. Ça a été réfléchi, que maintenant il y a d'autres dessertes avec d'autres solutions de transport, ça c'était évident. Mais là c'est une réponse à une demande particulière qui a été faite au Stif par l'intermédiaire du Département. Je tenais quand même à préciser parce que cela répond à une demande réelle des salariés qui travaillent sur l'aéroport de Roissy.

M. LE PRÉSIDENT. Je ne connais pas particulièrement ce dossier, mais je me souviens d'une inauguration, qui est le service Filéo. Ça peut, peut-être, entrer en ligne de compte. Je ne sais pas, enfin, qu'il faudra voir puisqu'apparemment il fonctionne pas mal, mais peut être conviendrait-il. C'est le transport à la demande, mais qui peut répondre justement à des adaptations parce que les contraintes des Seine-et-Marne Express et autres sont très fortes et peuvent difficilement parfois être contournées. Enfin, je livre ça parce que vous allez voir ensemble. Alors y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est Adopté. Merci. Donc il faudra revoir les choses.

N° 3/05

M. LE PRÉSIDENT. 3/05, subventions départementales pour la carte Imagine'R pour 2018/2019, Xavier VANDERBISE.

M. VANDERBISE. Alors, mes Chers Collègues, notamment Marianne, ne pourra pas voter contre ce rapport. En effet, l'évolution du tarif public régional de la carte Imagine'R sera voté lors d'un prochain conseil d'administration d'Ile de France Mobilités et nous devons nous déterminer le montant de la subvention avant le 28 février. Donc, ça devait passer à ce conseil. Les éléments que nous avons de la part d'Ile de France Mobilités c'est que l'augmentation ne devrait pas, pour 2018-2019, vous avez pu voir qu'il y a une petite coquille, si vous avez bien lu le rapport on avait mis 2017-2018. C'est une erreur matérielle. Il faut bien lire 2018-2019, ne devrait pas l'augmentation excéder 2 %.

Ces 2 % seront pris en charge. Je vous propose qu'il soit pris en charge par le département afin de laisser à la charge des familles le montant de 100 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Inutile de vous préciser que ce travail a été mené avec Jean-Louis et Pascal GOSSE, sur le plan budgétaire et que si on vous propose ça aujourd'hui, c'est que nous sommes en capacité de le digérer. Pour autant, il ne faudrait pas que ça se reproduise tous les ans. Mais la décision ne nous appartient pas, elle appartient à Île-de-France Mobilités. Donc voilà ce qui vous est soumis aujourd'hui, avec un principe qui s'adaptera à l'augmentation qui sera déterminée par Île-de-France Mobilités. Jean LAVIOLETTE a la parole.

M. LAVIOLETTE. Merci, Monsieur le Président. Qui dit transport scolaire dit intervention, bien sûr. Donc, nous ne reviendrons pas sur les choix qui ont été les vôtres sur cette politique des transports scolaires. Toutefois, vos allers retours successifs ont abouti à une situation inégalitaire entre les familles Seine-et-marnaises. Aussi, puisque le Département dispose de marges de manœuvre financière, illustrées par les excédents des clôtures successives, pourquoi ne pas refondre intégralement le dispositif avec un tarif unique et ainsi une meilleure visibilité pour les familles ? En tout cas, voilà la proposition que nous vous faisons. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Moi, je ne reviendrai pas sur les choix que nous avons fait. Simplement, il y a une adaptation du système qui peut être revue. C'est très compliqué parce que ce n'est pas seulement notre affaire, c'est l'affaire aussi d'évolutions des modes de mobilité et des réponses qu'on veut donner en accord avec la région qui paye, elle, Île-de-France Mobilités. Il ne faut pas l'oublier. Voilà, je ne ferme pas la porte. Je dis simplement qu'il faut voir les choses, mais qu'il faut aussi avoir l'honnêteté d'analyser et je pense que cela sera l'an prochain, ce qui résultera de la mise en place de nos transports à la demande. On va être très, très étonnés, pour le vivre moi sur mon territoire, par l'apport que ça donne et qui va bien au-delà des transports scolaires. Puisque c'est une adaptation à l'emploi du temps des élèves et qu'en plus malheureusement, et je suis bien placé pour le savoir, les moyens d'encadrement dans les établissements vont continuer de diminuer. Cela veut dire que l'encadrement des élèves qui prennent les cours à 10 heures le matin ou 11 heures voire ceux qui quittent à 15 ou 16 heures, évidemment, ça va de moins en moins cadrer avec les horaires des transports scolaires, qu'ils soient gratuits ou pas d'ailleurs et donc il conviendra à mon sens, mais la balle est dans le camp des élus locaux. Moi, j'ai chargé Xavier et maintenant Sandrine SOSINSKI sont inscrits sur la partie plus spéciale de ces personnes les plus en difficulté sur le plan des mobilités, pour donner de très bonnes réponses.

Je le dis au passage, parce que, dans les propos qui me sont ramenés par nos opposants, on revient toujours à la case départ et on ne dit pas les évolutions qu'il y a eu, comme le transport à la demande quand même qui est passé d'un taux de subventionnement de 15 % à 90 %, sous mon impulsion et je dis, sans aucune vanité, et qui est de nature à mon avis a changé énormément de choses. Maintenant il faut tisser la toile, en quelque sorte la toile d'araignée, mais là, pour répondre sur le plan Seine-et-marnais, mais pas seulement. Mais pas seulement, parce que c'est non seulement le rabattement vers les bus. C'est le rabattement vers les gares.

C'est le rabattement vers nos parkings de covoiturage. C'est le rabattement vers nos espaces de co-working qui se développent. Il y a donc toute une étude à mener et qui est, beaucoup plus importante que de ramener la simple affaire à l'aspect du transport scolaire. Oui Smaïl.

M. DJEBARA. Oui, merci Monsieur le Président. Alors, on entend bien que la problématique des transports en Seine-et-Marne est complexe. C'est le cas de le dire, en tout cas, sur cette question-là, on a bien entendu la porte que vous laissez ouverte, mais on a bien compris que vous ne souhaitiez pas revenir à une gratuité. Ce n'est pas le sujet, ce n'est pas le propos de notre demande d'inflexion. C'est surtout de trouver un dispositif à l'égard des familles qui empruntent les transports, unique, lisible, parce qu'aujourd'hui il y a les RPI, les horaires PI, etc. Pourquoi certains paieraient 50 et d'autres 100, alors que les problématiques sont sensiblement les mêmes pour les familles. Je pense qu'on partage ce même constat-là. L'idée c'est de trouver et on a bien entendu la porte ouverte que vous vous offrez et on sera à vos côtés pour y travailler. Mais en tout cas, on souhaite au moins un dispositif unique, lisible, pour les familles quel que soit le territoire sur lequel ils se trouvent pour les années à venir.

M. LE PRÉSIDENT. Je partage ce souhait. Oui, Bernard CORNEILLE a demandé la parole.

M. CORNEILLE. Monsieur le Président. Je crois qu'on va probablement faire des économies, puisque le passage de la semaine de quatre jours et demi à quatre jours va se généraliser. Donc, le mercredi, il ne sera plus nécessaire de transporter les enfants. Donc, j'aimerais qu'on puisse, lors d'une prochaine séance, connaître le montant de l'économie qui sera réalisé à la rentrée prochaine et pourquoi ne pas vouloir faire profiter de ce gain, les familles dans un autre dispositif, en renforçant le dispositif qui permet... Ah oui, on ne peut pas faire des économies éternellement sur les familles.

M. LE PRÉSIDENT. Je partage moyennement ces propos, parce que quand on parle d'économie alors qu'on va prendre en place ce delta qui n'est pas encore fixé sur la carte Imagine'R, on n'a pas une usine à billets dans le grenier du Conseil départemental et que c'est peut-être grâce à notre bonne rigueur budgétaire qu'on peut le faire. Il faut peut-être aussi le dire, qui a d'ailleurs été primée et que c'est à partir de là qu'on veut limiter autant que faire possible, l'appel aux familles. Mais, après avoir mis du carburant dans le réservoir, on voit comment on l'utilise. Nous avons voté ? Non, je ne sais plus où nous en sommes je ne crois pas que nous ayons voté. Donc je le soumets à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est donc adopté. Merci.

N° 4/01

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/01, le Centre hospitalier sud Île-de-France, Yves JAUNAUX.

M. JAUNAUX. En ce qui concerne les activités de planification et d'éducation familiale, elles peuvent être, soit gérées directement par le service, soit par voie de convention avec d'autres collectivités publiques. C'est notre cas, notamment en ce qui concerne le groupe hospitalier du sud et Île-de-France.

On nous rappelle que nous avons voté des financements, de rembourser des vacances à hauteur de 51 762 euros pour l'exercice 2017. Elle devrait être de 53 581 pour l'exercice 2018.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Yves, Béatrice RUCHETON pour les finances.

Mme RUCHETON. C'est un avis conforme de la Commission des finances.

M. LE PRÉSIDENT. Je sou mets ce mémoire au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est adopté.

N° 4/02

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/02, le dispositif du tiers payant pour l'APA PCH, Laurence PICARD.

Mme PICARD. Depuis 2014, le Département paie avec des CESU, les prestations d'aides humaines type dans le cadre de l'APA et de la PCH. L'utilisation des CESU se heurte depuis 2014 à un obstacle important. Le chèque autonomie permet de régler le salaire de l'intervenant à domicile. En revanche, il n'est pas possible de l'utiliser pour régler les cotisations sociales correspondantes. En conséquence, le Département est tenu de verser sur le compte bancaire des bénéficiaires de l'APA et de la PCH, les sommes correspondantes aux cotisations sociales à charge pour eux de les reverser ensuite au Centre national des CESU. À la demande de nombreux départements, un dispositif de tiers payant des cotisations et contributions des bénéficiaires de l'APA et de la PCH, utilisant les CESU, a été mise en place. Il est proposé que notre département adhère à ce dispositif et une convention doit être passée avec l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale et le Centre national des CESU. Nous devons également acquitter un droit d'entrée de 10 000 euros, qui couvre l'ensemble des frais de mise en œuvre et de maintenance du dispositif pris en charge par la COS, tout au long de sa durée de vie sans limite de temps.

C'est une mise en place qui est prévue pour le deuxième trimestre 2018 et le droit d'entrée n'est, bien sûr, payé qu'une seule et unique fois

M. LE PRÉSIDENT. Merci Laurence. Béatrice RUCHETON.

Mme RUCHETON. Avis conforme de la Commission des finances, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Je le soumetts à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est adopté.

N° 4/03

M. LE PRÉSIDENT. Financement des PAT, Laurence PICARD.

Mme PICARD. Oui, le sujet des PAT, nous l'avons déjà développé de nombreuses fois, votées dans notre assemblée en octobre 2017.

Il est aujourd'hui proposé de finaliser le versement des subventions pour 2018, pour ses PAT (Pôles d'Autonomie Territoriaux), finançant, je vous le rappelle et cela avait déjà été précisé, un équivalent temps plein de responsable à 65 000 euros, 2 équivalents temps plein de travailleur social : 94 000 euros, un équivalent temps plein d'agents d'accueil : 30 000 euros et une participation au fonctionnement de la structure de 13 000 euros. Le montant total de ce dispositif pour l'ensemble des PAT est de 1 212 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Béatrice RUCHETON pour les finances.

Mme RUCHETON. Avis conforme de la Commission des finances, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Julie GOBERT à la parole.

Mme GOBERT. Merci. Nous avons indiqué à de nombreuses reprises dans le cadre de votre choix de suppression des CLIC, l'importance que nous accordons à la proximité dans les politiques de solidarité et notamment en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Lors de la Commission de solidarité, la vice-présidente a annoncé que dans certains territoires, Les CLIC étaient maintenus pour devenir des antennes de PAT. Cela va, pour nous, dans le bon sens et nous en prenons acte. Nous souhaiterions que ce soit le cas aussi sur les zones, sur d'autres territoires et avec les anciens CLIC et savoir à quelle échelle vous pensez donc définir cette proximité. C'est une question que nous posons régulièrement. Nous savons que vous y travaillez, mais nous comptons qu'ici, dans cette assemblée, nous puissions avoir ce type d'information. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Je donne la parole à Laurence pour essayer de vous répondre.

Mme PICARD. Bien sûr, on ne s'est pas très bien compris en commission. Je n'ai pas dit que des CLIC étaient maintenus mais j'ai dit que l'ensemble des démarches de réflexion du projet de territoire pouvaient conduire à ce que, sauf à ce qu'on ait installé des CLIC dans des endroits complètement inadaptés. Si c'était adapté, ça pourrait être au même endroit. On ne revient pas sur la démarche, mais simplement dans le cadre des réflexions entre partenaires, on a, par exemple, cela peut être effectivement, la question était posée sur Tournan. Aujourd'hui effectivement, il y a une plateforme de répit à un Tournan où l'ancienne directrice du PEPS de Tournan a pris la direction. Ça se trouve dans l'hôpital général. Ce sera peut-être, effectivement, et ce serait souhaitable vraisemblablement, que ce soit un lieu d'accueil, d'information, d'évaluation sur ce territoire, ce périmètre du PAT. On est en train effectivement et je l'ai dit et redit de faire un constat sur le territoire de ce qu'il convient d'installer pour qu'en proximité, on puisse avoir un accueil, une information pour personnes âgées, personnes handicapées. C'est ce qu'on est en train de faire. Les premières réunions des différents pilotes ont eu lieu, sur chaque périmètre de PAT. Les conseils de partenaires sont tous programmés entre mars et début avril, sur chacun des territoires. Les modules de formation aux problématiques personnes handicapées, qui sont nouvelles sur ces dispositifs, sont pratiquement complètement faits, en tout cas selon les PAT. Il y a six modules sur neuf qui ont déjà été réalisés pour la formation des professionnels des PAT, sur ce sujet. Et voilà, donc ça avance à un bon rythme mais nous avons un copil régulier avec l'ARS et le Département pour suivre l'évolution de cette nouvelle politique qui a vocation, je vous le dis, à travailler encore plus en proximité, avec les personnes âgées et avec les personnes handicapées. C'est ce que nous nous étions engagés à faire.

M. LE PRÉSIDENT. Julie GOBERT redemande la parole, elle l'a.

Mme GOBERT. Merci. Vous n'êtes pas mal comprise, Madame la vice-présidente. C'est bien ce qu'on a dit, que ce soient des antennes et que vous vous appuyez sur ces anciennes logiques. Non pas que vous mainteniez les CLIC, mais en tout cas, nous restons très attentifs à cette question de la structuration de la proximité sur l'ensemble du territoire.

M. LE PRÉSIDENT. Nous aussi, voilà. Je sou mets donc après l'avis de Cathy BISSONNIER, sur les finances.

Mme BISSONNIER. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, je le sou mets à vos votes, ce mémoire important. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Bien, il est adopté, merci.

N° 4/04

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/04, Initiatives 77, Laurence PICARD.

Mme PICARD. Il s'agit de la reconduction du partenariat entre le Département et Initiative 77, par une convention cadre 2018-2020 et l'attribution des subventions pour Initiative. Vous le savez qu'Initiative est une agence départementale d'insertion qui intervient tout à la fois sur les champs de l'insertion professionnelle et de l'insertion par le logement. Initiative a également la responsabilité de la gestion de plusieurs dispositifs département d'insertion comme, l'accompagnement des emplois aidés dans les collèges, la gestion du fonds d'aide aux jeunes et du Fonds de solidarité logement. Il vous est proposé, dans ce rapport, d'acter les orientations qui guideront le partenariat entre le Département et Initiative 77 pour 2018-2020 et les financements apportés à cette structure pour 2018.

Concernant les modalités de partenariat, il y aura toujours un financement par subvention de fonctionnement et par subventions liées à des programmes d'intervention. Les missions développées par Initiative s'articulent autour de trois fonctions : fonctions d'accompagnement vers l'emploi du public en insertion en réponse à des besoins identifiés d'employeurs ; fonctions de gestionnaires financiers de dispositifs pilotés par le Département ; fonctions de portage des outils d'insertion par le logement. L'association, concernant la fonction d'accompagnement vers l'emploi du public en insertion, en réponse à des besoins identifiés d'employeurs, l'association développe une offre de services diversifiés : chantier d'insertion, clauses d'insertion, actions de formation, dispositif de mise à l'emploi temporaire. Le public visé par l'activité de la location sera les allocataires du RSA, en priorité, et des jeunes en insertion professionnelle.

Ces publics seront prescrits par les référents uniques à savoir les AVE, les MDS, Pôle-emploi et les missions locales ou intervenants à l'aide sociale à l'enfance, pour ce qui concerne le public jeune. La fonction de gestionnaire financier des dispositifs pilotés par le Département, Initiative assure, je vous le rappelle, le suivi administratif et financier du Fonds d'aide aux jeunes et du Fonds de solidarité logement. Il y a aussi la fonction de portage d'outils d'insertion par le logement, par les baux glissants, les baux intermédiaires et les conventions hôtelières. Concernant les subventions de l'association Initiatives au titre de 2018, le montant total du financement départemental au bénéfice de l'association s'élève à 3 011 000 euros. Au titre de la fonction d'administration générale de l'association, c'est 779 579 euros. Au titre de la fonction insertion, le département contribuerait à hauteur de 1 335 347 euros. 432 000 sur l'aide complémentaire aux chantiers d'insertion, 553 347, au titre action insertion emploi, 350 000 au titre de la suppléance des collèges et au titre de la fonction logement, le Département contribuerait à hauteur de 704 074 euros. Au titre de la fonction gestion de dispositifs, 32 000, au titre des frais de gestion du Fage et 160 000 au titre des frais de gestion du FCL. Sur les 3 011 000 euros, 2 299 000 sont versés sous forme de subventions par la DIHCS, au titre de la présente Convention. Les autres financements correspondent aux frais de gestion Fage, FCL, AML et suppléance collège.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Laurence. Je soumetts ce rapport à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est adopté. C'est important en matière d'insertion.

Mme FONTBONNE. Je ne prends pas part au vote.

M. LE PRÉSIDENT. Anne-Laure, Présidente d'Initiative, ne prend pas part au vote.

N° 4/05

M. LE PRÉSIDENT. 4/05, cette fois, c'est Laurence PICARD.

Mme PICARD. Dans le cadre du RSA et du dispositif d'accompagnement, le Département soutient depuis de nombreuses années les contrats aidés et les structures d'insertion par l'activité économique, pour apporter des solutions pertinentes d'accès à l'emploi au bénéfice aux allocataires bénéficiaires du RSA, en recherchant le retour à un emploi pérenne. Il est proposé de procéder au renouvellement de la convention annuelle d'objectifs et de moyens avec l'Etat. Il est également proposé de mettre en œuvre les conventions nécessaires à la gestion de ces dispositifs avec l'ASP. Pour 2018, l'effort de la collectivité permettra de soutenir, sur le département, 320 emplois en contrat unique d'insertion et 303 en contrat à durée déterminée d'insertion, spécifiquement pour les publics bénéficiaires du RSA. Il vous est proposé de donner délégation à la commission permanente, pour ventiler l'aide aux CDDI par structure ACI employeurs ainsi que l'individualisation du financement complémentaire apporté par le Département aux structures de l'insertion par l'activité.

Ce matin, nous validons les volumes et ensuite, en CP, nous individualiserons les subventions. Nous ventilerons les différentes subventions aux structures porteuses des CDDI et CUI.

M. LE PRÉSIDENT. Ok, merci. Cathy BISSONNIER.

Mme BISSONNIER. Avis conforme à Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Cathy. Oui, Marianne demande la parole, elle l'a.

Mme MARGATE. Merci. Souligner tout d'abord qu'on peut, en tout cas, être satisfaits qu'il y ait eu un maintien de l'engagement de l'Etat sur cette convention, parce qu'on avait à craindre le pire à la rentrée. On voit bien les conséquences de son engagement très fort dans le milieu associatif et dans les postes de l'Education nationale. Je pense que chacun en a eu à avoir ce genre d'échanges au sein des conseils d'administration et l'inquiétude des principaux sur la perte de certains postes, fonctions indispensables au fonctionnement de leur établissement. Donc, tant mieux si aujourd'hui on peut reconduire cette convention annuelle sur des effectifs qui sont maintenus et qui sont importants. Donc, je voulais déjà le souligner, puisqu'on sait que ces personnes qui relèvent de ces contrats contribuent directement au fonctionnement de nos collègues et sont indispensables auprès de leurs collègues titulaires, que ce soit en cuisine etc. l'entretien des locaux. Cependant, j'attire l'attention sur la question du nombre de titularisation qui me semble faible et parce qu'il est évidemment très important, l'accès à l'emploi des allocataires du RSA pour une insertion, mais un emploi durable est évidemment sort de manière définitive ou en tout cas pérenne les allocataires du RSA. Je ne me pose la question sur le faible nombre de titularisations et je pense que c'est aussi important de sortir définitivement de la précarité et que notre département contribue directement.

M. LE PRÉSIDENT. Laurence répond.

Mme PICARD. On vous rappelle que dans cette convention, on a des indicateurs pour la réussite des parcours et mesuré en termes de sorties emplois, sorties vers l'emploi durable dont on vous précise que le taux a atteint 25 % des sorties, sorties vers un emploi de transition ou sorties positives vers des formations pré-qualifiantes ou qualifiantes. L'ensemble des sorties constitue les sorties dynamiques avec un taux à atteindre de 60 %. On n'a rien caché. Tout est écrit dans nos rapports. On peut toujours faire mieux, j'imagine. C'est déjà pas mal.

M. LE PRÉSIDENT. Voilà, je sou mets donc à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci.

N° 4/06

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/06, plans locaux pour l'insertion et l'emploi. Valérie POTTIEZ-HUSSON nous en parle.

Mme POTTIEZ-HUSSON. Les plans locaux pour l'insertion et l'emploi, les PLIE, poursuivent un objectif d'accès à l'emploi durable des personnes vulnérables et exclues du travail. Il contribue au financement d'actions d'accompagnement et d'aide à l'accès au fonds social européen. Les départements travaillent en lien étroit avec les PLIE et en Seine-et-Marne, le Département encaisse les recettes FSE et les reverse aux deux PLIE que sont la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux et la communauté d'agglomération Melun Val-de-Seine. Pour 2018, la dépense est à hauteur de 526 000 euros, assortie de la recette équivalente. Il vous est proposé d'approuver des protocoles d'accord de reconduction des PLIE de ces deux communautés d'agglomération. Le contexte fait apparaître sur le territoire de Melun et de Meaux, une augmentation du taux de chômage et de bénéficiaires du RSA. Plusieurs catégories de publics sont prioritaires, pour exemple, les demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an à Pôle-emploi, les travailleurs handicapés, les travailleurs âgés de plus de 50 ans bénéficiaires du RSA. Le PLIE de Meaux, s'est fixé comme objectif pour les années 2015-2020, l'accueil et l'accompagnement de 860 personnes. Le PLIE de Melun, l'objectif est fixé à l'accueil et à l'accompagnement de 350 personnes par an en visant 50 % de taux de placement. La gouvernance des PLIE est assurée par un comité de pilotage et un comité de suivi au sein desquels le Département est représenté. Un bilan annuel est réalisé pour suivre au plus près l'atteinte des objectifs fixés.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Valérie. Jean-Louis THIERIOT, pour les finances.

M. THIERIOT. Avis conforme de la Commission des Finances, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, Julie GOBERT.

Mme GOBERT. Je vous remercie. Les PLIE sont des dispositifs lourds exigeant un travail partenarial élargi. Néanmoins, je voudrais vous rappeler que la mission emploi insertion Melun Val-de-Seine qui assure le PLIE est dans une situation relativement critique. Les élus socialistes de la communauté d'agglomération de Melun Val-de-Seine ont régulièrement alerté sur la mauvaise gestion de cette structure. Un audit, qui a été commandé par la communauté d'agglomération, révèle une gestion inquiétante de la structure avec des insuffisances de pilotage, une insécurité juridique, une absence de résultat notamment pour les quartiers populaires et les seniors. Concernant le PLIE, les dépenses sont en net recul en raison de la non-réalisation de certaines actions. Le protocole d'accord que vous soumettez au vote aujourd'hui et qui n'a pas l'annexe protocole PLIE Melun alors qu'on a celle de Meaux, tient-elle en compte cette situation ? Quels sont les moyens de contrôle du Département vis-à-vis de cette mise en œuvre ? Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. Laurence PICARD.

Mme PICARD. Melun, il est dans le rapport. Il y est. Alors, je vous rappelle que dans ce dispositif, le Département encaisse les recettes du FSE et les transfère aux PLIE. Nous n'avons pas d'actions, peut-être à ce titre, on n'est pas du tout dans le contrôle de ce qu'ils font.

M. LE PRÉSIDENT. Jean-Louis va nous dire un mot du FSE.

M. THIERIOT. Oui, simplement, nous Département dans ce domaine-là, nous n'agissons que comme un organisme intermédiaire sur lequel, en matière de PLIE, nous n'avons aucun contrôle d'opportunité. Nous devons vérifier la régularité et nous soumettre à la réglementation communautaire. Donc à la différence des autres dossiers FSE, où là, on a effectivement la possibilité d'avoir un regard, là on doit simplement s'en assurer conformément aux directives communautaires. Donc, ce que je peux simplement vous dire, c'est qu'en l'état, tel que le travail est fait, l'argent ne part pas ailleurs. Je ne peux pas vous en dire plus.

M. LE PRÉSIDENT. Voilà, donc que je le soumetts à vos votes. On ne peut pas être comptable de cette affaire-là, même si je rejoins ce que vous avez dit, hein.

M. DJEBARA. On peut quand même avoir un regard particulier.

M. LE PRÉSIDENT. On aura un regard particulier même si on n'en a pas le pouvoir. Voilà. Je le soumets à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est donc adopté.

N° 4/07

M. LE PRÉSIDENT. L'ASSAD de Meaux, tout d'abord, 4/07.

Mme PICARD. L'ASSAD de Meaux est un service autorisé pour la gestion de services d'aide et d'accompagnement à domicile depuis 2006.

Un service qui intervient sur neuf communes du secteur de Meaux, qui connaît une situation financière très difficile qui a nécessité dernièrement le placement sous procédure de redressement judiciaire. À la demande de l'association et sans attendre la démarche de l'administrateur judiciaire, il est proposé un avenant au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens de l'ASSAD afin d'ajuster les montants et la procédure de versement des fonds départementaux correspondant à la réalisation d'heures d'intervention au domicile de bénéficiaires de nos dispositifs. Ce soutien est la condition devant permettre un maintien de l'activité dans l'attente d'une possible reprise. La convention de financement valant CEPOM, actuellement en vigueur, dispose que le Département finance les heures d'aide à domicile réalisées en mode prestataire par l'ASSAD de Meaux par le versement de dotations trimestrielles à terme à échoir, correspondant au montant des heures d'APA, de PCH et des heures d'aide ménagère accordées au titre de l'aide sociale que cet organisme nous facture. L'article 13.1 de cette convention prévoit qu'un avenant permet tout ajustement nécessaire au bon fonctionnement de la convention de financement valant CEPOM. C'est cette possibilité qui vous est soumise aujourd'hui afin d'ajuster les versements du Conseil départemental de Seine-et-Marne au calendrier d'actions réalisées à domicile et à celui de la procédure de redressement judiciaire. Il est proposé à l'assemblée, la suspension des versements par trimestre, l'instauration de paiements mensuels et infra mensuels au *pro rata temporis* afin de fluidifier la trésorerie de l'association et permettre le paiement des salaires des intervenants à domicile.

M. LE PRÉSIDENT. Pour les finances, Céline.

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, oui Julie GOBERT à la parole.

Mme GOBERT. Merci. Si nous ne nions pas l'utilité de cette association de services de soins d'aide à domicile de Meaux, nous nous interrogeons sur l'inscription de cette délibération à la séance sans passage préalable en commission. Sachant que nous avons connu d'autres associations dans le même secteur de la solidarité qui ont été confrontées aux mêmes types de difficultés et qui n'ont pas nécessairement eu le droit à cette possibilité de pouvoir être aidés par le Conseil départemental. Aussi, il nous semblerait justifié de pouvoir étudier cela en commission et pas nécessairement de manière précipitée. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. Ce n'est pas une volonté de traiter différemment. C'est la volonté de payer les employés parce qu'en fait, l'urgence, c'est celle-ci. Et que je ne me voyais pas, très sincèrement, où que soit situé cet établissement, cette association, laisser des familles sans salaire, parce qu'en fait, c'est quand même ça le problème. Et les personnes âgées sans accompagnement, puisqu'en fait, la seule priorité qui m'a animée dans ce dossier et j'en assume la totale responsabilité, c'est la continuité de la prise en charge des personnes et 350, et le paiement des salaires des employés.

À l'évidence et je le dis de façon très responsable, je pense qu'effectivement la gestion de ces dits établissements m'inquiète, bien au-delà du cas de Meaux et que nous sommes en train de recenser cela. Ce ne sont pas les situations que nous avons générées. Ce sont des situations qu'il nous convient maintenant de régler dans l'intérêt de la continuité du service et de la mission de service public qu'ils animent et les dérives sont anciennes. Les dérives sont très anciennes pour certains établissements.

Voilà ma réponse. Ce n'est pas un refus de voir en commission. C'est l'urgence de répondre à une situation qui était quand même et qui est toujours très tendue. Mais au moins, les employés et leurs familles ont pu être rémunérés et les patients continuer d'être assumés. C'est la seule priorité qui m'anime, voilà.

Oui, Madame GOBERT

Mme GOBERT. Evidemment, nous partageons cette priorité, mais de fait, puisque je n'ai pas parlé avec exactitude d'autres situations, que s'est-il passé pour le CIDFF ? La même situation. Nous avons des employés qui étaient en difficulté pour pouvoir être payés et ensuite nous avons un service qui était dispensé sur l'ensemble du département de Seine-et-Marne, qui soudain a été interrompu. Alors oui aujourd'hui, on travaille à mettre en place des dispositifs alternatifs. Oui, nous avons l'aide d'un CIDFF d'un autre département. Néanmoins, pour les communes aujourd'hui, c'est particulièrement difficile cette situation. Pourquoi, à un moment donné, on fait cette mesure, que nous soutiendrons, mais pas sur d'autres associations ?

M. LE PRÉSIDENT. La seule chose que je peux dire de prime abord, c'est que l'on intervient sur des appels à projets. Quand il n'y a pas d'appels à projets, il est très difficile d'intervenir, en l'occurrence sur le cas que vous dénotez. Laurence PICARD.

Mme PICARD. Différentes choses, sur les difficultés des SAD, de toute façon j'allais dire, on n'est pas au bout de nos peines parce que la loi SV fait que pour l'instant, nous sommes en train d'étudier de nouvelles modalités de conventionnement qui vont intervenir en 2019. Je crois pour l'instant, on est un peu entre deux temps puisque, vous savez, on avait 24 SAD autorisées et que la loi a fait passer à 160. Je ne sais plus combien, qui sont tous au même régime. Donc, on ne va pas pouvoir sur soutenir certains SAD et pas d'autres. Tout le monde va être au même niveau. C'est une difficulté qui est devant nous, sur laquelle nous nous avons pour l'instant temporisé. Sur le CIDFF, il y a eu des appels à projets qui n'ont pas été retenus, mais aussi bien par la Préfecture que par le Département. Sur le cœur de métier du CIDFF, nous attendons toujours que le CIDFF 91 nous fasse des propositions. Nous avons sanctuarisé la subvention qui pourrait être attribuée, s'il y avait une intervention, en attendant. Je crois qu'en raison du statut juridique du redressement judiciaire, on ne peut rien faire. On ne peut pas réinstaller, sur le département de Seine-et-Marne, une association de ce type avant juin 2019 et donc en attendant, nous sommes en capacité de soutenir des interventions qui pourraient venir sur le département au même niveau, mais alors sur le sujet vraiment, le cœur de métier du CIDFF. Donc on attend. Pour l'instant on n'a pas beaucoup de nouvelles de ce côté-là, mais nous, on est prêt à agir.

Mme DELESSARD. Une réunion a lieu prochainement.

Mme PICARD. Tant mieux.

M. LE PRÉSIDENT. Lundi. Moi, je m'adresse aux parlementaires ici présents, mais je l'ai déjà écrit et je vais les réécrire. Le rôle de pompier est que l'on joue actuellement ne pourra plus être joué en 2019 puisque nous n'aurons plus à intervenir de par la loi. Ce qui d'ailleurs, ne laisse pas de me soucier, parce que quand on voit l'état de ces SAD, on se dit : comment ça va pouvoir être réglé, quand on connaît aussi l'impact sur la proximité et sur les territoires qu'on a ? Je ne vois pas les intercos pouvoir intervenir dans ce domaine-là. Et nous, nous ne pourrions plus le faire. Donc, c'est vraiment un vrai problème. C'est le trou d'air qu'il y a entre des décisions, des lois, qu'on risque de connaître dans d'autres domaines d'ailleurs, que l'on connaît pour GEMAPI, par exemple. Il faudra peut-être en parler et qui donne cette impression de flou, mais cette impossibilité de réaction. Moi je suis en train de faire inventorier les difficultés et la réalité budgétaire de ses établissements. Ça m'inquiète au plus haut point. Voilà. Je soumetts donc à vos votes ce mémoire.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est adopté, merci.

N° 4/08

M. LE PRÉSIDENT. On passe donc au cas, là aussi oh combien inquiétant voire dramatique de l'EHPAD de Mormant, Laurence PICARD.

Mme PICARD. Oui, c'est un EHPAD, vous le savez qui est dans une situation de crise financière grave qui menace la pérennité de son fonctionnement. Le département, à titre exceptionnel, a versé une subvention de fonctionnement d'un montant de 200 000 euros à cet établissement en novembre 2017. Je vous rappelle que le Département ne verse pas de subvention de fonctionnement destiné à combler les déficits de gestion d'établissements médico sociaux publics ou privés dont il assure le contrôle et la tarification. Toutefois à titre exceptionnel et afin d'apporter une solution à une situation très préoccupante, il a été attribué cette subvention de 200 000 euros. Pour permettre la pérennisation du site, une procédure d'appel à manifestation d'intérêt va être initiée début février, ce mois-ci. C'est prêt à partir si ce n'est parti. L'objectif est de parvenir à un nouveau projet d'établissement de l'EHPAD sur son site actuel sans réduire la capacité d'accueil de celui-ci. Dans l'attente de la conclusion de cette procédure, qui est programmée pour le mois de juillet, le Département reste attentif à la qualité de la prise en charge qui dépend notamment du maintien de la trésorerie et du paiement des agents intervenant auprès des personnes âgées dépendantes. Il est proposé que le Conseil départemental réaffirme son soutien à l'EHPAD, en mettant en œuvre la mesure suivante : amender l'actuelle convention de financement en vigueur en proposant un avenant permettant de verser les douzièmes dus au titre des dépenses d'hébergement de dépendance sous forme de terme à échoir et non terme échu, pour le premier semestre 2018. L'avenant permettra aussi d'accélérer les versements de l'aide sociale à l'hébergement due et non contestée.

M. LE PRÉSIDENT. Oui j'ai reçu dossier aussi et je tiens à le dire devant vous, reconnaître et à l'en remercier, la connaissance fine des dossiers de Laurence PICARD. J'ai été alerté, par Jean-Louis également. Nous avons rencontré Monsieur le maire de Mormant au sujet de cet établissement. La dégradation de la trésorerie et de l'aspect budgétaire de cet établissement remonte à plusieurs années et entre autres, avant ma responsabilité et quant à, aussi, une très mauvaise gestion d'une ancienne directrice. Une nouvelle directrice est arrivée, elle a fait ce qu'elle a pu et je salue son travail. Cela pose aussi un problème de taille de cet établissement, de places, de lits et places. Donc tout cela intervient dans un contexte quasiment dramatique sur le plan budgétaire, mais en même temps, il faut redéfinir la taille de cet établissement, voir s'il doit rester sur Mormant ou s'il doit éventuellement partir ailleurs. Avec et je le dis ici, un rôle qui doit être rempli par l'ARS et que l'agence et son directeur ne remplissent pas. C'est l'ARS qui est responsable des personnels, ce n'est pas nous.

Et donc on l'a sollicitée, Madame MARIE, qui elle-même a sollicité Monsieur DEVYS. Je l'ai fait de moi-même mais, c'est nous Département, qui gérons le problème alors qu'il ne nous revient pas de le gérer au premier chef et qu'on n'a pas le contrôle hiérarchique sur les personnes responsables de cet établissement. Voyez la difficulté et je pense malheureusement que ce n'est pas le seul cas en Seine-et-Marne, dans tous les cas. C'est le cas qui ressort aujourd'hui. Je crains qu'ils se multiplient. Mon Directeur me dit que c'est d'ailleurs pourquoi les directeurs font aujourd'hui une grève nationale. Puisque l'Etat ne reconnaît pas non plus leur fonction. C'est un vrai problème. Je rappelle que nous sommes, certes, un département très jeune, mais qu'on est aussi et le dernier rapport de l'Insee le prouve, un département qui vieillit très vite. Donc il va falloir qu'on s'en occupe. Oui, Marianne.

Mme MARGATE. Oui, merci. Je voulais en effet rebondir au vu de la mobilisation qu'il y a eu cette semaine. Alors, évidemment on est sur un cas, sur Mormant, sur un cas particulier, certainement comme vous l'avez décrit. Pour autant, la situation dans les EHPAD publiques est non lucratif est particulièrement inquiétante. En tout cas, on le sait et je pense à titre personnel, parfois on connaît les conditions indignes d'accompagnement et des conditions de travail pour les personnes âgées. Je pense, des conditions de travail des personnels qui se

sont mobilisés autant les aides-soignants que les directeurs, pour appeler à un investissement, une politique plus investie, plus volontariste dans ce domaine pour préserver le secteur public et non lucratif. On sait très bien que c'est un marché qui s'ouvre, un marché sur lequel certaines entreprises veulent faire, certes, beaucoup d'argent. La silver économie, certes, offre des taux de rentabilité intéressants. Pour autant il s'agit d'une solidarité nationale qu'on doit à chacun de nos aînés. Je pense que même si évidemment, le Département n'a pas en main toutes les cartes loin s'en faut sur cette question, c'est lui aujourd'hui qui met en place et on l'a vu lors du budget, le forfait dépendance qui amènera une baisse des dotations des établissements publics. Je pense qu'il faut y être très attentifs et ne pas hésiter à alerter et on sera à vos côtés dans ce cas-là, les autorités nationales et l'ARS. Autant, je ne pense pas que les établissements créent de la maltraitance autant l'austérité qui leur est imposée crée de la maltraitance et de la souffrance pour les agents qui y travaillent comme pour les personnes qui y résident. Donc, sur la question de la mise en place dans cette année 2018 du forfait dépendance et la baisse des dotations que cela implique pour certains établissements, je pense qu'ils soient particulièrement attentifs.

M. LE PRÉSIDENT. Moi, je rejoins totalement vos propos. On pourra simplement dire une chose, qui est aussi un problème national pour nos gouvernants, c'est que les EHPAD sont devenus des établissements médicalisés et qu'ils ne seront pas reconnus comme tels dans leurs dotations, aussi bien sur le plan humain que sur le plan budgétaire, que ça ne pourra plus passer. On le voit bien et que ça, c'est un vrai problème. Je vous rejoins tout à fait. Oui, Laurence, pardon.

Mme PICARD. Juste, si je peux ajouter un mot. C'est encore un effet de la loi SV de 2015 sur la convergence tarifaire entre les EHPAD. Ça a un impact sur la dépendance, c'est 15 % du budget. Effectivement, il va y avoir des établissements qui vont voir leurs dotations baisser à ce titre-là. Ce sont même souvent les établissements publics, qui effectivement, sont les plus en difficulté. C'est la raison pour laquelle nous vous avons proposé l'an dernier un moratoire d'un an pour laisser aux établissements le temps de travailler ce sujet, d'un petit peu anticiper les difficultés potentielles. Mais je rappelle que ça ne représente que 15 % du budget des établissements, cette notion-là. Nous allons travailler sur des CEPOM conjoints ARS-Département avec chaque établissement, chacun des 116 EHPAD du département.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, Marianne.

Mme MARGATE. Je voulais ajouter, sur la question du forfait dépendance, en effet, sur la question de l'évolution concernant les établissements médico sociaux. Je ne me souviens plus du terme qu'on a voté au budget, sur des montants extrêmement limités. C'est d'ailleurs pour ça que nos 05, 03, etc. Lorsqu'on voit l'inflation et que l'on voit augmenter les différents coûts de l'électricité, etc. Donc, on est de toute façon sur une situation qui se dégrade financièrement et qui aura des impacts directs sur le fonctionnement de ces établissements, dont la part importante est sur le personnel. Que ce soit le forfait dépendance ou cette évolution de la dotation que nous donnons aux établissements médico sociaux, ce sont des éléments qui convergent pour évidemment amener à beaucoup de vigilance.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, je sou mets ce rapport à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Et Jean-Louis THIERIOT ne prend pas part au vote. Ces choses étant dites, il est adopté.

N° 5/01

M. LE PRÉSIDENT. On passe au 5/01, maîtrise d'œuvre pour le cinquième collège de CHELLES. Ma chère Daisy.

Mme LUCZAK. Bonjour à tous. On va reparler du 5ème collège de CHELLES, concernant l'augmentation, la hausse démographique et le développement économique des territoires du nord-ouest de la Seine-et-Marne. Et en plus, l'arrivée de la ligne 16 à CHELLES nous oblige à revoir notre copie. On avait donc déjà approuvé le programme relatif à la construction de cet établissement par l'Assemblée départementale le 24 mars 2017. Aujourd'hui, on se rend compte que l'on est contraint et on vous propose d'adopter ce rapport, donc, de modifier la taille du collège de 600 à 800 élèves et donc, d'adopter la nouvelle enveloppe financière à un peu plus de 24 millions.

M. LE PRÉSIDENT. Allez-y, oui.

M. DJEBARA. Oui, Monsieur le Président, merci. Donc bon, petite exception sur votre objectif de 600. J'entends bien, du coup, j'aimerais vous faire part autour de ce mémoire, de notre préoccupation à Monique et moi-même, sur la capacité de nos collègues sur notre canton. Sur Pontault et Mérinville, au vu des perspectives, cela va tenir, mais sur Roissy-en-Brie, il va avoir quand même un projet. Il y a plusieurs projets immobiliers qui vont amener à avoir un millier de logements construits, nouveaux, d'ici 2025. Quand on voit la déclinaison de ce que ça amène en jeunes populations et quand on connaît les capacités d'Anceau et de Delacroix, Anceau à 700 en 2015 et Delacroix à 850. J'aimerais connaître un petit peu les réflexions qu'il y a autour de notre territoire pour ce calcul technique.

Mathématiquement parlant, cela voudrait dire un troisième collège.

M. LE PRÉSIDENT. Je vais vous répondre. C'est un secteur qui a trop longtemps été laissé de côté, sur le plan seine-et-marnais. Nous en sommes à la onzième sectorisation en deux ans et demi. Je le dis quand même et que ce que vous venez de me dire atteste que ce dossier a été mal traité auparavant et qu'il convient de répondre à l'urgence. Ce que je suis en train de faire avec mes services et, après je laisserai bien sûr la parole à Daisy qui se donne sans compter, après Geneviève, sur ce domaine-là. Mais pour avoir assisté aux vœux des pas Marne et des pas France, pour avoir assisté non pas personnellement mais avoir des représentants, je me dis qu'on marche sur la tête. Quand d'une part, on m'annonce 6 400 logements de plus à Bussy, 6 000 à Serris et, je ne sais combien sur Marne et Gondoire et chez vous, moi, je veux tout entendre. Mais à 17 à 20 millions pièce, le collège, et on ne parle que d'un aspect, puisque tout collégien aspire à devenir lycéen. Là aussi pour le coup, c'est encore pire que la situation des collèges. Moi, je dénote quelque chose, c'est l'irresponsabilité de nos gouvernants actuellement et de nos Préfets surtout de Région, quant au développement de ces secteurs-là, où manifestement on traite ça sur un plan promoteur et, sur un plan d'évolution de territoire, sans en voir les implications des équipements structurants qu'ils imposent. Et je dis que là on va droit dans le mur, mais ce n'est pas lié au Président du Conseil départemental actuel. C'est lié aux programmes qui ont été arrêtés y compris par d'anciens responsables ici qui finalement n'ont rien dit, à leur époque face à des programmations de développement qui sont proprement irresponsables, y compris le développement économique, parce que... Et qui rejoint la problématique du logement, mais qui rejoint aussi la problématique des mobilités. Dieu sait si je m'en occupe. Donc, moi j'entends ce qu'ils viennent de dire, tous les gens maintenant viennent sonner, et dire « *ce n'est plus possible sur mon territoire* » mais enfin, la situation n'a pas changé en deux ans, la situation, elle a été bâtie avec des programmations qui sont proprement inacceptables. Moi je crois que l'on va arriver sur certains secteurs à ne pas pouvoir donner des réponses à des gens qui vont y venir parce qu'on les laisse venir. On signe des permis, on autorise des programmations. Mais derrière il n'y a pas d'aménagement du territoire, au sens strict de ce terme. Moi je suis très très inquiet. Ce n'est pas seulement les collèges c'est toutes les données sociales, que l'on doit supporter, et je ne sais pas comment répondre, et ce n'est pas

seulement un problème budgétaire. C'est un problème qui est lié aussi, à ce que j'essaie d'impulser du Livre blanc, de quel Seine-et-Marne on veut. Et moi, je suis en train de solder un certain nombre de choses, ou pas qui ont échappé à ma responsabilité dans les années avant, mais où on va en payer les pots cassés. Je suis très très inquiet, très très inquiet. Quelles que soient les appartenances politiques de chacun, franchement ce n'est pas ça le but, mais c'est prendre des gens qui vont payer très cher des logements ou pas ou des maisons en otages, alors qu'on sait fort bien qu'en face on sera dans l'incapacité, - j'ai reçu encore le Maire de Bussy hier dans mon bureau, de répondre à ce que l'on est en train de porter en haut lieu-, moi je veux bien qu'on me dise qu'on va faire 2 400 logements sur ce secteur, en bois pour la filière bois, et le bois d'ailleurs ne venant pas de Seine-et-Marne. Non moi tout ça me paraît complètement irresponsable, surréaliste je vous le dis et je vous le dis avec le bon sens qui est le mien ce n'est pas du tout une attaque en règle contre qui compte. On est maintenant au milieu du gué hein. Certains continuent ou ont eu des perspectives qu'on ne pourra pas assumer. Et dans le même temps d'ailleurs, on réduit les dotations à ces Collectivités sans opinion pour nous, mais je ne sais combien il m'a dit hier Dubosc encore à la ville, et on lui dit non mais 6 400 au Sycomore, 6 000 logements au Sycomore, c'est un collège neuf. Mais on n'est pas venu me demander, si j'étais d'accord pour faire un collège neuf ou pas, sans parler de Claude Monet et de ce qui est arrivé. Alors je sais que sur votre territoire, c'est aussi la même chose, mais à un moment, il va falloir qu'on se parle, qu'on se parle vraiment y compris avec la Présidente de la Région, parce qu'on va tous être accusés collectivement d'une mauvaise réponse, mais les causes il faut peut-être qu'on les identifie, puis il faut peut-être mettre une pédale sur le frein, sur le frein du développement de certains secteurs que ce soit en milieu rural ou en milieu urbain. Je n'oppose pas deux mondes moi, mais là je me dis je crains que l'on marche sur la tête. Oui. Julie Gaubert.

Mme GOBERT. Merci. Si évidemment, on partage certains des points que vous venez de faire et pas d'autres parce qu'il y a beaucoup d'accusations non dites, etc. Moi je, à plusieurs reprises on l'a dit, nous voulons bien parler avec vous de certaines choses, mais j'aimerais bien aussi qu'on puisse en discuter. Vous avez cité certains noms de personnes. Sur un territoire comme le territoire de Paris Vallée de la Marne, nous avons des injonctions à logements et nous en sommes relativement d'accord puisqu'effectivement, il y a un besoin en Ile-de-France. Nous avons toutes les difficultés à pouvoir négocier une prise en charge au moins partagée des équipements, mais quand je suis dans certains Conseils d'administration, et notamment dans certains Conseils d'Administration d'aménagement, et où personne ne fait les remarques que ce soit en nos tendances ou en vos tendances par rapport à ces logiques de construction sans penser des équipements sans penser la construction bois et qu'est-ce que ça veut dire pour notre filière, et bien nous aimerions y travailler avec vous. Comment se fait-il qu'Epamarne puisse afficher et dire qu'elle structure une filière bois sur notre territoire, mais d'où elle le voit, puisque nous avons déjà toutes les difficultés à causer avec la Région qui n'a pas aussi avancé que nous de ce point de vue-là. Donc très bien, mais effectivement discutons, et en cohésion aussi sur les différentes instances sur lesquelles nous sommes.

M. LE PRÉSIDENT. Je vous entends mais je suis sidéré par vos propos. Parce que parlons, parlons, oui. Moi j'apprends les projets dans les vœux, parce que j'y vais. Est-ce que c'est normal. Est-ce que c'est normal. Hein. Il y a, je pense un problème de responsabilités des élus à tous niveaux et des Collectivités c'est tout. C'est tout ce que je dis, moi et que donc, évidemment, quand ça chauffe, on vient me dire, faut faire un collège neuf. Ha, oui oui oui oui mais en combien de temps. Et je le dis, parce que je suis actuellement, je ferraille vraiment très fort. Elle va venir, la semaine prochaine. Madame CIUNTU, la nouvelle Vice-Présidente des lycées en Seine-et-Marne. Je ferraille très très fort avec Valérie Péresse et Madame CIUNTU, parce qu'il faut un plan Orsec Lycées pour le Département. Et on me dit : *« on est dans l'incapacité non pas budgétairement parlant mais sur le plan de l'ingénierie de faire un lycée en moins de huit ans. »* Mais comment on fait, comment on fait. Quand j'ai le Maire de

Montévrain, que j'ai vous-même que j'ai d'autres qui me disent « *Il faut un lycée dans les deux ans et demi qui viennent.* » Mais j'hallucine. Or c'est ça, la situation telle qu'elle est. On en est même à réfléchir, et je m'engage, je le dis devant mon DGS et devant Daisy à qui je n'ai pas donné la parole, mais je vais le faire. On en est même à réfléchir comment nous, prendre en main l'ingénierie collèges-lycées, alors collèges on l'a déjà, mais au lycée, pour y répondre. Mais ce n'est pas moi qui fais venir les habitants. Je veux dire ce n'est pas moi qui fais les programmes, ce n'est pas moi qui ouvre des nouveaux quartiers. Moi, on me dit : « *il faut améliorer le RER, il faut améliorer les bus, il faut améliorer tout ça.* » Mais attendez. Et j'apprends de nouvelles opérations dans les vœux. Je pense que là, il y a quelque chose qui ne va pas du tout, et je me l'impute. Je ne botte pas en touche. Moi je suis responsable de tout au niveau du Département. Mais, et j'ai même mis en place la cellule qui n'existe pas pour celle-là. Elle n'existait pas auparavant. J'entends bien votre appel au secours, mais il y en a plein. Il y en a plein et on pourrait développer ça. Maintenant, il faut véritablement qu'à la source, ceux qui amènent les pôles de développement, en termes de logements, ou ceux qui les imposent, - parce que c'est très clair. Eh bien, il faut... ce n'est pas moi qui dois parler avec eux, c'est eux qui doivent parler avec moi. Voilà. Smaïl.

M. DJEBARA. Oui, juste un petit cadrage. Effectivement vu les prises de parole, il y a bien un sujet sur ces questions. On est bien d'accord, on partage. Aujourd'hui on fait le constat d'une situation sur le terrain. J'entends bien que vous appreniez les choses dans les vœux. Mais c'est aussi de notre responsabilité d'Elus territorialement parlant de vous aviser. Aujourd'hui, je vous donne une perspective sur les années à venir, sur effectivement les difficultés sur lesquelles on va être confronté. Et je souhaite, effectivement qu'on travaille, voilà. Et je ne vous incrimine pas ni vous, ni Daisy dont je sais qu'elle fait le travail pour nous accompagner au mieux, mais j'adhère surtout que sur l'un des deux collèges de cette Commune, il y en a un qui est dans un état qui est quand même assez compliqué, et Daisy le sait et Bernard aussi. On en a parlé et j'espère que dans les semaines et les mois à venir, on arrivera à trouver des perspectives d'amélioration, mais en tout cas cette difficulté, même si les Maires se sont aussi imposés de devoir créer du logement. On est sur un territoire très dense, très dynamique. On le sait il y a un besoin de logements en Ile-de-France, et on ne peut pas le nier, il faut l'accompagner, mais faisons-en sorte que face à ce constat-là, que nous puissions arriver dans les années à venir, à répondre à ces difficultés. Voilà, les causes on les connaît maintenant, moi ce que je regarde c'est devant.

M. LE PRÉSIDENT. Moi aussi, mais, je dois gérer le présent. Simplement, la dernière chose avant de passer la parole à Daisy, sur les 800, ça déroge à mon principe, je pense qu'il ne faut pas le faire. Quand je dis ne pas le faire, il faut rester à 600 autant que possible. Mais il y aura d'autres dérogations, parce que vue l'urgence sur certains secteurs, on va devoir aller plus loin, voire même une étude mixte lycée-collège. Je ne vais pas parler de cité scolaire parce que c'est très péjoratif, mais des pôles lycée-collège. Daisy.

Mme LUCZAK. Oui, déjà, je voudrais... je profite de remercier déjà les services, que ce soit au niveau des DABC ou de la DE qui font le maximum. Aujourd'hui, on est en train d'éteindre les incendies. À chaque fois on se rend bien compte qu'on est face à une situation d'urgence. Aujourd'hui, même les sectorisations qui ont été menées, les dernières depuis notre mandat, notre prise à l'exécutif, même celles-là ne vont pas être suffisantes. On est déjà en train de les revoir. Donc, c'est vrai qu'il va falloir regarder en perspective à plusieurs années. Chacun de vous, vous êtes responsable aussi de nous faire remonter auprès des Collectivités, les programmes immobiliers, mais pas simplement un chiffre pas dire il y a 2000, 3 000 ou un quartier complet. À quelle année vraiment on a chaque programme livrable, et non pas juste un projet, livrable. Quelle composition ? Aujourd'hui la DE, et je l'ai reçu en Mairie donc tout le monde doit l'avoir reçu, on a relancé les enquêtes, pour avoir les projets immobiliers en cours

en projet à horizon, c'est hyper important de l'avoir, parce que, sans ces données-là aujourd'hui j'étais avec Virginie on a des effectifs. Ouais.

Ben oui, les effectifs, même les effectifs de 2017, aujourd'hui on va les vérifier parce qu'ils sont supérieurs à ceux, que l'on a. Donc on le sait bien, qu'on a toujours un réajustement à faire. Donc aujourd'hui, bien sûr, on va faire 8 secto cette année, et 8 qui sont plus que prioritaires. Chaque fois que l'on pourra équilibrer avec les collèges existants ou des projets qui sont en cours à la DABC, on va juste éteindre le feu. On en est bien conscient. On doit travailler aussi sur un plan pluriannuel, mais à beaucoup plus long terme. Mais on a besoin d'avoir une lisibilité et une visibilité par année parce que nous dire on va faire 6 000 logements. Quand ? À quel moment ? Quelle composition ? Ça c'est hyper hyper important. Et puis à chaque fois que vous êtes dans les conseils d'administration, il faut aussi prendre la tâche, je sais que c'est remonter parce que les services de la DE ont tous les rapports de rendus aux chaque conseil d'administration. Mais il faut bien être conscient que l'on ne pourra pas faire des miracles en un claquement de doigts pour l'année 2018, la rentrée est déjà figée. On travaille sur 2019. Donc j'en appelle à chacun de vous pour nous faire remonter, mais avec des éléments précis, parce que c'est vrai que tout le monde s'affole, et on en est bien conscient parce que de toute façon aujourd'hui on fait du pansage sur une jambe de bois et, malheureusement, on a pris une situation très compliquée et c'est vrai que le collège de Chelles de passer de 600 à 800 ce n'est pas ce qu'on avait imaginé dans notre programme et dans notre ambition pour notre taille humaine de collège. Mais aujourd'hui déjà à 2017, on sait qu'il ne sera pas suffisant. Donc, c'est de notre responsabilité d'assurer l'accueil des collégiens et de pouvoir à l'instant du programme, pouvoir encore enclencher et faire l'évolution de 600 à 800.

M. LE PRÉSIDENT. Avant de donner la parole à Céline NETTHAVONGS. J'ai vu Vincent, je te la donnerai. Moi, je voudrais redire, quand même, qu'il faut que vous ayez conscience de la situation dans laquelle nous nous trouvons. Alors que les Communes et les Départements et nous déjà le premier on ne sait pas si on va survivre, c'est quand même un peu dingue on subit une disette budgétaire comme jamais, on a connu, parce que se pose aussi le problème parce que moi je fais beaucoup de terrain et, je vais voir des maires ou autres. Il y a des endroits où on voudrait faire des collèges et les Maires ne veulent pas ou les Présidents d'EPCI non plus. Pourquoi ? À cause des équipements sportifs. La problématique des équipements sportifs d'accompagnement des établissements de collèges de type lycées ou collèges devient un vrai problème. Un vrai problème et ça, on n'en parle pas suffisamment. Or à mon avis, c'est indissociable et on va devoir revoir les choses. On le fait déjà d'ailleurs au niveau de la participation qui aurait dû être donnée toujours depuis longtemps de par la loi et qu'on donne maintenant aux Communes et aux EPCI, mais ce n'est pas suffisant et il faudra revoir au niveau de l'investissement. Voilà Céline je te donne la parole.

Mme NETTHAVONGS. Oui merci Monsieur le Président. Donc, dès les premières réunions de travail qui ont été organisées sous l'impulsion de notre collègue Geneviève SERT, j'avais fait part de mon inquiétude auprès des différents... Oui donc, je disais que dès les premières réunions de travail avec Geneviève SERT, j'avais fait part de mon inquiétude, notamment au service du département, du fait, de mon inquiétude sur le fait que ce cinquième collège risquait de devenir très vite saturé eu égard d'une part à l'évolution démographique sur notre Canton de Chelles et au regard également des effectifs d'ores et déjà existant dans nos quatre collèges à l'exception peut-être de Coupvray. Donc je me réjouis que ces inquiétudes et craintes aient trouvé une oreille attentive de votre part Monsieur le Président, je connais votre attachement effectivement au collège 600, mais je vous remercie Brice RABASTE d'avoir examiné ce dossier, de faire du cas par cas et d'avoir accepté donc une dérogation au collège 600, et de revoir ce programme. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Je donne la parole à Vincent. Avant je veux dire quand même un mot, sur lequel je n'ai pas envie de transiger. Je ne vois pas pourquoi, alors que certaines villes

ou certains pôles se développent de façon unilatérale, et obligent ou auraient à construire des collèges ou des lycées en éjectant les populations des Communes périphériques qui viennent jusque présent, parce que la ville ou le pôle aurait décidé de grossir sans en parler. L'exemple de Nangis par exemple. On fait 600 logements, moi on ne m'a pas consulté. Le Maire décide de faire 600 logements et me dit « *Je veux un nouveau collège* », mais à ce moment-là, il faut virer toutes les Communes rurales qui viennent autour. Mais est-ce que c'est acceptable. Est-ce que c'est acceptable. Moi, je refuse de rentrer dans cette démagogie et dans ce pouvoir, où on clive les territoires et, où certains veulent grossir de façon exagérée sans en prendre en compte les limites. Je tiens à le dire, parce que je vais l'imposer partout cela, y compris dans les zones où c'est l'Etat qui commande des développements, parce que rendez-vous compte, - et je mesure le travail que fait Daisy et nos services-, les sectorisations que ça imposerait ou que cela impose déjà, en termes de transport par exemple. Et c'est toujours les mêmes qui trinquent, toujours. Je tenais à le dire. Vincent

M. EBLE. Oui Monsieur le Président. C'est une question à la fois importante et assez délicate à traiter. Je m'y suis confronté suffisamment longtemps pour en mesurer toute la complexité. Du point de vue de l'acceptation du développement, du développement de nos territoires et de sa croissance démographique. D'abord le phénomène, - je dirai-, ne date pas de la semaine dernière puisque c'est sur une très longue durée, que la Seine-et-Marne est un territoire d'accueil de populations nouvelles, ou même de croissance d'ailleurs de sa démographie sur elle-même par un rapport naissances décès qui est ou participe de notre augmentation de population. Donc, cette réalité on ne peut pas balayer d'un revers de main comme me semble-t-il, vous avez une petite tendance à le faire, parce que le besoin de logements de nos concitoyens il est quand même flagrant. Toutes et tous ici dans des responsabilités communales, on le mesure dans les territoires, du point de vue, de la longueur des listes de demandeurs de logements, dans les services municipaux spécialisés, et on ne peut pas juste faire comme si ce besoin n'existait pas. Et par ailleurs vous-même, vous le soulignez il y a quelques instants en mettant en exergue, sur un financement du Département pour un équipement public, que c'était bon pour l'économie francilienne et pour l'économie départementale. Pour les entreprises qui construisent, construire des murs d'équipements publics ou construire du logement, ça participe de la même dynamique d'activité globale. Et évidemment, construire n'est pas mauvais pour notre économie territoriale. Ce qui ne veut pas dire qu'il faut construire à l'aveugle, accepter tout et n'importe quoi, dans n'importe quelles conditions. J'observe néanmoins que le Département a une part, certes contrainte et limitée, mais a néanmoins une part dans la définition des documents et des programmations d'urbanisme nous donnant un avis sur les schémas de développement d'urbanisme territoriaux, et pour ce qui concerne le secteur de Marne la Vallée que vous semblez avoir particulièrement dans votre cible, la participation du Département au Conseil d'Administration de l'établissement public avec un droit de vote uniquement pour le faible nombre de représentants sur l'ensemble du conseil est l'illustration mais enfin les ZAC, nous les délibérons à l'intérieur du conseil d'administration et singulièrement la ZAC du sycomore que vous évoquez, elle a fait l'objet d'une délibération au sein du Conseil d'administration de l'Etablissement public d'aménagement.

Tout cela étant posé. Ensuite on affirme des éléments de principe, alors, moi je suis totalement favorable à ce que vous appelez de vos vœux. C'est à dire qu'il y ait quand même des espaces de concertation réguliers et de circulation d'informations, pour faire écho également à ce que nous dit Daisy LUCZAK entre les territoires et le Département, dans la mesure où bien entendu, nous avons nos équipements, - on le voit très bien avec les équipements qui accueillent des effectifs scolaires, je pense évidemment au collège-, mais en effet pour d'autres équipements y compris communaux mais sur lequel on va être appelés en contribution, par exemple équipements sportifs ou tout autre chose parce que par ailleurs même si on les voit moins nos

problématiques sociales sont aussi liées aux croissances de population, et dans de nombreux domaines, il en est de même. Mais du coup je serais assez tenté de dire qu'on peut afficher des objectifs de taille des établissements limités à 600, il me convient parfaitement. D'ailleurs, il ne date pas d'aujourd'hui. C'est un objectif qui a toujours été indiqué, sauf qu'après, il souffre des exceptions. Vous ne nous aviez pas parlé d'exception quand vous aviez affirmé très haut et fort que c'était 600, 600, on n'en bougera pas. Aujourd'hui, on voit que le pragmatisme oblige à mettre parfois un peu d'eau dans son vin. Moi je savais que ça viendrait. Voilà la raison pour laquelle je n'ai pas affiché cet objectif comme une limite absolue, à laquelle il ne serait jamais possible de déroger. Oui on a déjà dérogé. Vous venez de le dire on dérogera à nouveau, parce que des fois il y a des réalités qui s'impose à vous et, donc, l'affirmation d'un principe absolu ne me paraît pas être de meilleures politiques comme par ailleurs, ensuite on est amené à faire évoluer ses positions. Six ans c'est très bien. C'est une taille en effet pour un établissement qui est parfait, mais voilà il y a des fois, des situations qu'il faut savoir prendre en compte, y compris d'ailleurs pour des objectifs que nous poursuivons nous-même qui sont ceux de la bonne allocation des moyens dont nous disposons aux charges de construction et de gestion de ces établissements. Et de ce point de vue, j'attire également l'attention sur le fait qu'il ne faut pas regarder les choses uniquement, au moment où le besoin s'exprime. Car dans les territoires de villes nouvelles.

Oui oui oui, c'est moi qui dis ça absolument. J'ai été Président, 11 ans, on a laissé jamais un collégien à la porte des établissements. Donc vous pouvez avancer toutes les critiques que vous voulez. La réalité c'est que nous avons procédé évidemment à de très nombreuses révisions de périmètre scolaire. On a même fermé un établissement. Alors, je vous invite à essayer de le faire, vous verrez que ce n'est pas quelque chose d'extrêmement simple. Il est plus facile d'en ouvrir que d'enfermer. Nous en avons fermé un. Donc je n'ai de ce point de vue de leçons à recevoir de personne ici et, je vous dis qu'il ne faut pas regarder uniquement les choses lorsqu'elles se présentent mais également au-delà. Pas en arrière au-delà, parce que dans les territoires de villes nouvelles qu'encore une fois vous pointez de façon semble-t-il, un peu particulière nous avons des pics d'effectifs scolaires qui ensuite descendent, et donc, il y a un desserrement, parce que les populations qui arrivent pour habiter dans ces quartiers entièrement neufs, sont des populations qui en termes de stratigraphie d'âge sont très particulières avec des enfants d'âge très particuliers. Donc il y a d'abord des besoins préscolaires, scolaire maternelle élémentaire, puis collège, puis lycée, et il y a un vieillissement, il y a une vague de population qui glisse d'âge en âge qui fait parcourir la stratigraphie la stratigraphie d'âge de façon continue et un jour, il y a un déclin des effectifs, et donc si on construit et si on construit en ne regardant que le sommet de la pyramide des âges scolaires eh bien, on sur équipe les territoires. Et à Torcy par exemple ce n'est pas moi qui l'ai fait, c'était avant moi, la majorité à laquelle vous avez participé Monsieur le Président à l'époque, et le Conseiller général du Canton. Paix à son âme, il s'appelait Burlay. Tout le monde a oublié jusqu'à son nom sauf moi, avait réclamé à cor et à cri un collège. He bien, quelques années après, il a fallu le fermer parce que ce collège n'était en fait au vu des effectifs pas absolument nécessaire et qu'il y a eu un desserrement d'effectifs. Donc soyons quand même, regardons ces choses avec beaucoup d'attention, alors certes c'est beaucoup de travail pour notre responsabilité électorale et pour nos équipes bien entendu. Je rappelle que lors de la décentralisation Raffarin, des compétences scolaires collèges au Département, on nous a décentralisé sans qu'il n'y ait ne fut ce qu'un demi-poste sur la question des périmètres scolaires de la cartographie scolaire ce qui est quand même juste hallucinant, comme si l'Etat n'avait pas à se préoccuper de cette question autrefois, et comme si pour nous ça pouvait se faire à zéro effectif de cadres et de personnel. Evidemment que c'est une charge particulière. Elle n'a jamais été prise en compte dans les transferts de personnel et dans les compensations de l'Etat. Donc elle est plein pot pour nous. Mais évidemment c'est une charge et une charge conséquente, vous avez dénoncé cela, en son temps, ce qui veut bien dire

qu'on se préoccupait de périmètre scolaire, bien entendu. Voilà les quelques éléments d'amodiation qui ne font pas véritablement divergence avec les questions de principe que vous affirmez sauf peut-être sur la question des 600 élèves par établissement. Oui c'est un très bon objectif, mais le pragmatisme oblige des fois à ne pas affirmer des objectifs comme intangibles.

M. LE PRÉSIDENT. Une fois de plus et une fois de plus à partir d'un objectif qui reste un objectif, - mais c'est l'ancien proviseur qui parle-, des 600 on masque la vraie problématique que vous évacuez avec ce problème de principe des 600. La vraie problématique et je pointe du doigt Marne La Vallée. C'est que, c'est un secteur qui n'est pas géré sur le plan d'une planification quelles que soient les élus qui sont en place. D'ailleurs actuellement, ils ont changé dans beaucoup. Je dis ça ne va pas, parce que vos propos ne sont pas conformes à la réalité. On oublie de dire que sur ces secteurs, quand j'ai pris le pouvoir ici ou plutôt, quand on me l'a laissé il y avait 14 000 places vacantes sur Marne la Vallée en termes de collèges. Aujourd'hui il y en a 12 000, c'est un vrai problème. Ce qui montre que la planification de ce territoire géré à différents degrés. Ce n'est pas vis à vis de vous que je dis cela, mais c'est vis à vis de l'ensemble, montre bien que cette planification et cet aménagement du territoire, elle est défailante au plus haut point. Quand je vois que récemment, l'Etat vient de dire non à une zone économique sur Bussy, pour que cette zone économique devienne le secteur de logements, je me dis que ce n'est pas possible. Ce n'est pas possible parce qu'on nous parle du ratio emploi habitat. Et puis on fait tout le contraire, et dans le même temps on dit l'autoroute A4 est saturée, je le dis tout le temps, le RER A aussi et compagnie. A l'évidence, ça ne va pas s'arranger, et que donc il faut que nous réagissions collectivement. Moi je ne suis pas dans une partie de ping-pong, je dis que la situation dont on hérite sur les collèges, mais ce n'est pas seulement sur les collèges, eh bien, il faut que chacun s'en empare, mais qu'on arrête de faire chacun de son côté. Ça rejoint la notion... D'ailleurs, j'aime bien ce qu'a dit Geoffroy l'autre soir à la salle musicale de Boulogne, parce qu'il dit qu'on ne sait pas ce qu'on va nous imposer, mais je ne suis pas sûr que ceux qui vont nous imposer le sachent, et qu'on est complètement dans le brouillard. Ce qui moi m'inquiète beaucoup, parce que j'en reviens sur cette notion de Métropole, mais qui est lié à ce sujet. C'est que si d'aventure, ce que je ne souhaite pas, je ferai tout pour me battre contre. Les trois premiers Départements de première couronne, ils sont mal en point. On se bat pour eux. La deuxième étape c'est nous. Si tant est que nos gouvernants soient encore là dans un laps de temps que l'on va nous donner, mais cela voudrait dire que par exemple en Seine et Marne il y aurait 25 ou 30 EPT, - établissements publics territoriaux-, qui vont gérer cela. Mais enfin on parle des collèges, mais on peut parler des pompiers, on peut parler de la mobilité, de l'aspect social, est-ce qu'on répond mieux, et de façon plus cohérente et équitable, et sur un plan budgétaire, à 25 qu'avec une structure qui travaille avec... C'est une question que personne ne pose. Or moi ça m'inquiète beaucoup. Je vois Bernard mais quand je vois Bernard et Marianne je pense aux territoires qui nous ont échappés. Madame CAVECCHI qui a repris la Présidence du jury, - que je respecte d'ailleurs, avec qui je m'entends bien-, du Val d'Oise m'aurait dit qu'elle ne mettrait pas un kopeck sur ces territoires. Moi je n'ai pas voté cette loi, mais c'est une loi scélérate comme la loi NOTRe, d'ailleurs. Et puis, j'en terminerai par là. Comme, on nous demandait de traiter socialement la problématique de l'accompagnement vers l'emploi, en nous refusant de pouvoir en créer, et en nous enlevant le levier économique. C'est ce qu'on contourne avec notre agence d'attractivité et de conventionnement avec la Région. Il faut quand même le dire, je peux améliorer tout ce que l'on veut faire pour le RSA, les AIS. Mais, si dans le même temps, je ne m'occupe plus d'économies, - ce que vous dites d'ailleurs, et là-dessus on se rejoint-, je ne vois pas comment on va y arriver. Voilà donc, moi je reviens au collège de Chelles. Oui, le principe retenu qui reste un objectif, il passe à 800. Je crains que d'autres dérogations à ce principe, nous y soyons contraints, mais elles ne viennent pas de notre gestion, seulement. Allez Julie puis on essaie d'être court.

Mme GOBERT. Je ferai court, mais je ne peux quand même pas vous laisser insulter les élus de ces villes nouvelles, en nous disant qu'on est incapable de planification. C'est sur trente ans, on a les agglomérations très dynamiques, que ça se reflète notamment dans notre ratio emplois-habitants que depuis trente ans, oui on a su planifier enfin je veux dire, vous vous rendez compte qu'on a construit des villes de A à Z en mettant en place tous les instruments à la fois financier et ensuite en termes de réalisation, qu'effectivement aujourd'hui nous avons des injonctions que nous prenons en compte, que nous sommes des Agglomérations, où les élus se battent avec vous, à vos côtés, pour qu'effectivement, elles ne soient pas intégrées à la Métropole ou ce serait une Métropole entre Collectivités « riches » et qu'on enlèverait de la Seine-et-Marne. Donc soyez un minimum, - parce qu'on peut se rejoindre sur certains points comme on l'a dit-, un minimum diplomatique parce que je ne pense pas que les élus de ces territoires soient des élus qui ne sachent pas travailler. Merci

M. LE PRÉSIDENT. Encore une fois arrêtez la déformation de tel ou tel propos. Je ne méprise pas les élus, je les soutiens. Simplement, il faut peut-être que vous disiez la vérité quand même, et pas les EPA avant nous méprisaient, maintenant, ils viennent nous trouver parce qu'ils n'ont plus d'argent. La vérité est celle-ci et que d'ailleurs le nouveau directeur de l'EPA qui vient d'être nommé il a un objectif et il en est issu, c'est le logement. C'est de nous mettre le nombre le plus important de logements en Seine-et-Marne. Pourquoi ? Parce qu'il faut faire rentrer de l'argent parce qu'ils n'ont plus d'argent. La vérité est celle-ci. Ce n'est pas une insulte aux élus locaux, c'est une insulte à ceux qui ne vont nous font aller droit dans le mur, et ça personne ne le dit suffisamment. On va droit dans le mur collectivement. Et moi je refuse d'être complice d'une situation suicidaire pour notre Région et notre Département surtout. Voilà ce que je voulais dire et je soutiens les élus, si je crée une agence, - et puis on va arrêter-, d'aide et de soutien aux collectivités, ce n'est pas pour les insulter. C'est pour les aider avant tout voilà.

Applaudissements.

Nous passons au vote sur ce 5/01 qui nous a permis de nous exprimer avec l'avis de Jean-Louis THIERIOT sur les finances.

M. THIERIOT. Avis conforme de la commission des Finances Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est adopté merci.

N° 5/02

M. LE PRÉSIDENT. Le 5/02, c'est la convention de partenariat justement entre Seine-et-Marne activité et le Comité départemental de la rando. Martine BULLOT.

Mme BULLOT. Oui merci Président. Bonjour à tous. Nous sommes sur la 11^{ème} édition de l'événement départemental, que le Département porte : la rando des trois châteaux qui est donc un événement incontournable aujourd'hui pour les amateurs de rando et, en plus, tout public puisqu'elle concerne également, tous les membres d'une famille. Donc elle est déjà programmée le 8 avril. Cette manifestation qui allie le sport le tourisme et la mise en valeur du patrimoine rassemble 10 à 15 000 participants chaque année. Cet événement est organisé en partenariat avec la Seine-et-Marne avec Seine-et-Marne attractivité et le Comité départemental de randonnée pédestre, - le camp des randos-, et il est donc proposé d'adopter la Convention formalisant cette collaboration pour l'organisation de l'édition 2018. Je voulais donc vous préciser que le Département attribue une subvention de 1 500 euros au camp des randos pour la définition des parcours, la gestion du dossier avec la préfecture, et la prise en charge de balisage l'encadrement des randonneurs par l'intermédiaire des serre-fils et de bénévoles sur les points stratégiques, mais aussi des balisages des différents circuits. Donc je vous sollicite pour voter cette convention.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Martine. Isoline pour les finances.

Mme MILLOT. Avis conforme de la Commission.

M. LE PRÉSIDENT. Je précise que Patrick Sabatier et moi-même ne prendrons pas part au vote pour des raisons de nouvelles responsabilités dans ces domaines-là. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Eh bien il est voté.

N° 7/01

M. LE PRÉSIDENT. La trésorerie des instruments de couverture du risque financier, Jean Louis.

M. THIERIOT. Oui, mes chers collègues. Simplement conformément à la réglementation, nous vous présentons le rapport de notre Collectivité locale territoriale, concernant la gestion de la dette. Il est complet. Je ne vais pas le développer. Simple constatation : 1 Nous avons baissé notre taux d'endettement de 68 à 62 %, nous baissions sur nos nouveaux projets le recours à la dette, et la gestion fine de la trésorerie, nous permet de réduire notre exposition aux risques de volatilité et aux taux plus élevés des périodes précédentes lorsque les taux directeurs étaient plus élevés. Je vous remercie de vous prononcer sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT. Je le soumets donc au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci Jean-Louis.

N° 7/02

M. LE PRÉSIDENT. Seine-et-Marne entraide, action sociale, Sandrine SOSINSKI.

Mme SOSINSKI. Il est tout simplement proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 70 000 euros à l'Association Société seine-et-marnaise d'entraide et d'action sociale et aussi proposer un projet de convention destiné à régler les conditions d'attribution de ladite subvention. Et c'est un avis favorable de la commission des finances.

M. LE PRÉSIDENT. Voilà. Là aussi, c'est une situation historique bien antérieure qui perdure. Il faut continuer d'assurer les obligations qui étaient les nôtres. Je le soumets à votre vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est adopté merci.

N° 7/03

M. LE PRÉSIDENT. Céline. ADSEA.

Mme NETTHAVONGS. Oui, merci Monsieur le Président. Donc, le Département avait accordé sa garantie pour un emprunt contracté par l'ADSEA et bénéficiaire d'une hypothèque en contrepartie l'ADSEA souhaite aujourd'hui procéder à un échange de parcelles avec la commune de Quincy-Voisins. Il vous est donc demandé de donner main levée des hypothèques qui grèvent ces parcelles qui doivent être échangées.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Céline. Y a-t-il des votes contre ? des Abstentions ? Je n'ai pas vu Cathie, tu as la parole.

Mme BISSONNIER. Je ne prends pas part au vote, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Ha, c'est ça ok. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est adopté, alors nous avons une question orale qui est déposée par Julie GOBERT, c'est bien cela ? Et je lui donne la parole.

Mme GOBERT. Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues après celle du printemps 2016 la Seine-et-Marne a une nouvelle fois été touchée par les inondations. À chaque fois c'est un drame qui s'ajoute à d'autres difficultés de la vie pour les familles et pour les entreprises. Nos services ont une fois encore démontré leurs compétences et leur implication pour venir en aide aux victimes, qu'ils en soient félicités et remerciés tout comme les élus qui, à chaque fois, ont été auprès des familles ou des entreprises en difficulté. Mais nous ne pouvons-nous résoudre à n'être que dans la réparation des dégâts. Il nous faut nous engager sur la voie de la reconquête environnementale, facteur de développement économique et de résilience territoriale comme vous l'avez dit dans votre propos liminaire. Nous savons que l'imperméabilisation des sols, le ruissellement urbain, l'abattage des arbres, l'éradication des haies, l'appauvrissement des sols par une certaine agriculture sont des facteurs aggravants et, la généralisation des phénomènes climatiques doit réinterroger notre manière d'aménager le territoire. Lors du vote du dernier budget primitif, je vous ai interpellé sur l'absence de prise en compte des urgences climatiques et de dérèglement climatique et sur le fait qu'aucune leçon n'avait été tirée de l'expérience des inondations de 2016. Nous vous proposons de développer une stratégie en lien avec les espaces inondables pour en éviter la vulnérabilité. Il nous faut mettre en œuvre une politique de prévention pour limiter les effets des catastrophes naturelles. Que la compétence Gmappy soit exercée par les EPCI, suite à des modifications récentes législatives est une chose, mais que cette compétence exercée ne doit pas nous dispenser d'avoir une vision à plus long terme et un travail avec l'ensemble des élus et des acteurs des territoires. Il s'agit à la fois de réaliser des investissements importants de rétention d'eau par exemple, mais aussi de compenser l'imperméabilisation des sols par la végétalisation des sols par l'utilisation des revêtements de voies poreux etc. Nous devrions être plus ambitieux dans nos outils de contractualisation en la matière. Je souhaite aussi rappeler le rôle très important qui est joué par les zones humides en termes de services écosystémiques, et revenir sur l'un des dossiers qui nous a opposés sur lequel nous avons essayé de travailler avec vous notamment sur la Bassée. La Bassée est classée parmi les 87 zones humides d'importance nationale, elle joue un rôle crucial dans la régulation des eaux de la Seine. Elle permet d'absorber la montée des eaux et de ralentir ou d'éviter les crues en aval. Or, la mise au gabarit de la Seine entre Nogent et Bray-sur-Seine conduirait à la destruction de cet écosystème d'une valeur inestimable, et nous souhaitons vraiment que toutes nos études puissent nous permettre de réfléchir à ce qu'il faut mettre en œuvre. Cessons de croire que nos décisions sont déconnectées des phénomènes climatiques. Il faut nous adapter, nous pouvons le faire en lien avec les forces vives de notre territoire et, également avec les chercheurs que nous avons sur notre territoire. Soyons ambitieux en termes d'adaptation et de prévention. Monsieur le Président quelles stratégies politiques et budgétaires comptez-vous mettre en œuvre sur ces questions pour doter la Seine-et-Marne d'une véritable capacité à animer cette réflexion ?

M. LE PRÉSIDENT. Je suis un peu surpris par vos propos. Maintenant, c'est vrai que l'actualité peut toujours être source d'interventions médiatiques. Pourquoi je suis surpris ? C'est d'abord que vous n'aviez pas identifié, sinon la politique, les actions et le travail que l'on fait au niveau des principaux acteurs pour justement subir ou agir sur ces aléas climatiques. Ses principaux acteurs ce sont déjà nos agriculteurs et j'affiche un soutien total à notre agriculture, aux jeunes agriculteurs, à son évolution. Ce n'est pas votre cas. Pratiquement à chaque mesure liée au monde agricole, vous vous êtes abstenue ou vous ne les avez pas votés. Je pense aux aides aux inondations. Pourquoi je parle de l'agriculture ?

Parce que notre territoire est à deux tiers rural et agricole et qu'à l'évidence, ce que l'on vient de subir, qui est d'ailleurs très différent de ce qu'on a subi en juin 2016. Prouve que, ce ne sont pas seulement les Communes aux nouveaux habitants seine-et-marnais proches des fleuves ou des rivières les plus importantes qui subissent des dégâts. Aujourd'hui je peux en parler puisque dans ma Commune, nous avons été douze jours sans eau potable et que maintenant on ne peut plus tirer la chasse d'eau puisque les stations d'épuration sont sous les eaux. On n'a pas de rivières on n'a qu'un ru ou autre. Pourquoi je dis ça ?

Et d'ailleurs plus de 33 Communes aujourd'hui ont des stations d'épuration sous les eaux qui sont les remontées de la nappe et le nombre d'écoulement des eaux. Et je pense très sincèrement que globalement vous en êtes responsable, dans le sens où, l'absence de curage des fossés aux grands noms de l'environnement, de la flore et de la faune, l'absence d'entretien des berges font qu'aujourd'hui dans beaucoup de secteurs seine-et-marnais où d'un bout à l'autre du territoire la pente est entre 2 et 3 cm de fil d'eau. Eh bien tout ça, ça ne s'écoule plus. Et il y a un phénomène aggravant. J'ai repris les chiffres parce que j'ai lu votre question, avant cette séance. C'est le nombre de parcelles agricoles qui ont été, comment dire, avec des réseaux pour rejeter les eaux pluviales qu'elles reçoivent. Et tout ça, si vous alliez un peu en campagne, mais pas seulement. Vous verriez que les têtes de drain sont comme des tuyaux d'une pompe. Ça coule et ça arrive dans des fossés qui ne sont pas entretenus, plus entretenus. Ça arrive dans des rues où la nature a repris ses droits où les emblaves sont sous les ponts où les embâcles pardon, sont sous les ponts. Résultat, le niveau monte et tout est inondé. Ça c'est de notre devoir de travailler avec notre Agriculture et je vais m'en exprimer. Et je salue le travail que mène Olivier LAVENKA, je salue le travail que mènent nos services avec Monsieur PLACE dans ce secteur-là. Pourquoi ? Parce qu'il faut qu'on s'évertue à changer et, à faire évoluer notre agriculture pour non pas aller vers plus de parcelles drainées, mais plutôt vers moins de parcelles drainées. Cela veut dire qu'il faut changer la nature de ce qui s'y produit ou de ce qui s'y sème. Et j'ai une bataille que je mène avec Olivier, c'est sauver l'élevage et sauver la filière laitière en Seine-et-Marne. Vous allez me dire qu'est-ce que ça a à voir. Je vais vous expliquer, c'est qu'on manque de lait pour nos fromages, et les producteurs de nos si bons fromages d'appellation, nous disent, mais nous on a une demande plus forte que ce qu'on produit, parce qu'on n'a plus de lait, alors on va en chercher dans l'Aisne, dans la Marne, dans la Meuse. Eh bien il faut travailler avec les agriculteurs, travailler avec les JA, - les jeunes agriculteurs-, pour qu'on ait plus de pâtures, parce que les pâtures ne sont pas drainées, parce que les pâtures laissent libre cours à l'infiltration, ce que ne font plus les champs de céréales ou de soja ou de betteraves, parce qu'ils sont tous drainés. Et bien à partir de cela parce que pour moi, les agriculteurs sont les premiers jardiniers de la Seine-et-Marne, et que chaque fois que fermera une exploitation agricole on va intensifier ce qu'on connaît aujourd'hui, en plus du dérèglement climatique et là je vous suis, mais qu'on ne contrôle pas vraiment. Et ça c'est une politique globale qu'il faut mener, voire même d'aide parce que quand on sait, - et moi je le vis sur ma propre Commune avec un couple qui nous permet d'avoir des bons bries dans une ferme qui en produit les meilleurs-, et bien à deux ils dégagent un smic, bien évidemment, et en travaillant 365 jours de l'année y compris la nuit quand une vache vèle bien évidemment ça ne peut pas tenir. Et qu'il faut donc que nous aussi au travers de ce qu'on fait avec Olivier, avec les agriculteurs avec les JA, avec la chambre

d'agriculture on aille vers peut être aider des équipes qui viennent prendre le relais dans ces fermes d'élevage producteur de lait ou pas, pour que ces gens-là puissent prendre un peu de vacances, puissent avoir un week-end et puissent souffler et tenir. Alors vous allez me dire que c'est très éloigné ce que je dis. Non. C'est très proche justement du problème, que nous connaissons en Seine-et-Marne.

Deuxième volet : les bassins de retenue. Ils ont été enterrés par les Gouvernements successifs, enterrés qu'il s'agisse de la Seine-et-Marne, de l'Yonne, de l'Aube. Et aujourd'hui puisque tous les jours malheureusement pour ne pas dire toutes les nuits je suis vigiecrues, les bassins de retenue sont à 105 % pleins, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent plus jouer leur rôle, si ce n'est que de relâcher de l'eau, et ce qui va ajouter à nos difficultés. Donc il faut qu'on ait une approche globale qui est d'ailleurs interdépartementale pour les fleuves, interrégionale, et malheureusement notre Gouvernement comme ceux du passé ne joue pas ce rôle-là. On renvoie la responsabilité, encore une fois de plus, parce que vous me dites, c'est que nous serions responsables de choses dont on n'a pas les compétences. Il y a un vrai problème qu'on nous donne des compétences, qu'on nous donne les moyens de les faire réagir et de les faire actionner. Et puis à ce moment-là, on se mettra d'accord et je le redis la problématique de Seine-et-Marne, c'est bien sûr l'imperméabilisation des sols, c'est bien sûr l'urbanité qui gagne sur la ruralité, mais ça doit rester un problème de ruralité avant tout, et que si on n'est pas capable d'agir pour notre ruralité, d'agir pour notre agriculture plutôt que recevoir les déchets inertes du Grand Paris Express, on aura failli et nous aurons une qualité environnementale, une qualité paysagère qui n'existera plus, et ce n'est pas la politique que vous avez menée dans les espaces naturels sensibles qui pourra agir là-dessus. Non parce que ce n'est rien.

Et donc je le redis il faut oui, qu'on se mette autour de la table, pour voir quelle agriculture on souhaite en Seine-et-Marne, quelle Agriculture on souhaite face aux aléas climatiques, quelle agriculture on souhaite, si on veut qu'elle soit vraiment une agriculture vivrière pour notre Métropole, circuit-court – maraîchage, où là si on fait ça on ne provoque pas des inondations les athées. Quels bassins de retenue il faut faire ? Voilà la réponse que je vous fais. C'est une réponse globale parce que cette affaire-là, elle ne peut pas être simplement, prendre la parole pour un effet de médiatisation à un moment donné, ça doit se construire au fil des années et non pas en se mettant en opposition en opposant le monde rural et le monde urbain, et surtout pas en s'opposant à notre Agriculture.

Je salue l'action des agriculteurs et je veux plus d'éleveurs en Seine-et-Marne, plus de productions seine-et-marnaises pour satisfaire notre Région. Voilà ce que je voulais répondre.

Applaudissements.

Voilà, donc on a terminé c'est cela ? Alors peut-être une petite pause avant la CIP. Cinq minutes. Non. Si vous voulez, cinq minutes parce qu'on change de Président, puisque je vais sur les inondations. Donc je transmets la responsabilité à Jean-Louis THIERIOT.

La séance est levée à 12 heures 15.